



Communauté de Communes
PONTHIEU-MARQUENTERRE

ROB

RAPPORT d'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

Présenté au conseil communautaire en séance le 27 février 2025

Table des matières

INTRODUCTION	3
ELEMENTS DE CONTEXTE	4
LE CONTEXTE INTERNATIONAL ET NATIONAL.....	4
1. FINANCES LOCALES : LES GRANDS EQUILIBRES NATIONAUX ACTUELS.....	9
LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025 POUR LA CCPM	18
1. LE VOLET FINANCIER	18
1.1 LES GRANDS PARAMETRES DE LA GESTION 2024 :.....	18
1.2 LES HYPOTHESES D'EVOLUTION ENVISAGEES ET LES MARGES DE MANŒUVRE POUR CONSTRUIRE LE PROJET DE BUDGET :.....	29
1.3 LES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS	30
1.4 ETAT DE LA DETTE (globalisé)	30
2 LE VOLET RESSOURCES HUMAINES	30
2.1 STRUCTURE DES EFFECTIFS ET DEPENSES DE PERSONNEL.....	30
2.2 DETAIL ELEMENTS DE REMUNERATION	33
2.3 MOUVEMENT DE PERSONNEL.....	35
2.4 DUREE EFFECTIVE DU TEMPS DE TRAVAIL	36
2.5 LES ORIENTATIONS 2025	36

INTRODUCTION

Conformément à l'article 11 – Titre II de la Loi 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration territoriale de la République, l'examen du budget primitif doit être précédé d'une phase préalable, constituée par le débat de l'assemblée délibérante sur les orientations budgétaires. Ce Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) constitue une phase importante destinée à éclairer le vote des élus et doit intervenir dans un délai de 2 mois précédant le vote du budget.

La communauté de communes Ponthieu-Marquenterre n'est pas dans l'obligation formelle d'organiser ce débat qui est obligatoire dans les communes de plus de 3 500 habitants, les groupements comportant au moins une commune de 3 500 habitants et plus, et dans les départements. La commune principale de la CCPM est en effet Rue qui compte une population légale de 3205 habitants. Toutefois, au regard des compétences exercées, de sa surface démographique et financière, il apparaît utile et nécessaire de faire précéder le vote du budget d'un débat d'orientation budgétaire sur la base d'un rapport préalable établi dans le respect des textes en vigueur pour les collectivités assujetties à cette obligation.

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7/08/2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a modifié les articles L 2312-1, L3312-1, L 5211-36 du CGCT relatifs au DOB en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat et en créant de nouvelles obligations relatives à la présentation et à l'élaboration des budgets locaux dont certaines ont fait l'objet de décrets d'application.

Le décret 2016-841 du 24 juin 2016 précise ainsi le contenu ainsi que les modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire qui doit non seulement présenter un volet financier mais également un volet ressources humaines. Cette présentation s'impose tant au budget principal qu'aux budgets annexes. Le DOB devra également s'attacher dorénavant à l'évolution prévisionnelle et tendancielle des dépenses réelles de fonctionnement ainsi qu'au niveau et à l'évolution de la dette et du besoin de financement.

Enfin ; depuis la Loi de programmation des finances publiques 2018-2022, le ROB doit faire figurer les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement de la collectivité.

Par ailleurs, les dispositions de la loi NOTRe imposent aux collectivités locales que soit votée par leur assemblée délibérante une délibération spécifique prenant acte de la tenue du DOB et de l'existence du rapport sur la base duquel il se tient. La délibération doit faire apparaître la répartition des voix sur le vote.

L'obligation de transmission du rapport au représentant de l'Etat s'applique à l'ensemble des collectivités et le rapport est également transmis par l'établissement public de coopération intercommunale aux maires des communes qui en sont membres dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante. Il est mis à la disposition du public au siège de l'établissement public de coopération, dans les quinze jours suivants la tenue du débat d'orientation budgétaire et le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen.

Enfin, afin de permettre aux citoyens de disposer d'informations financières claires et lisibles, le rapport adressé aux organes délibérants à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice doit être mis en ligne sur le site internet de la collectivité, lorsqu'il existe, dans un délai d'un mois après leur adoption.

Les éléments de contexte et d'analyse de la loi de finances 2025 présentés dans ce rapport sont notamment issus des supports à la préparation du DOB émis par la caisse d'épargne, du panorama du PLF disponible sur le site officiel « vie publique » et du document « DO

ELEMENTS DE CONTEXTE

La loi de finances 2025 s'inscrit dans la perspective de la loi de programmation des finances publiques 2023-2027.

La LPFP 2023-2027 prévoyait de ramener à son terme le déficit public sous la barre des 3%. Après une stabilisation à 5% en 2023, le déficit public aurait ainsi dû être ramené à 4,4% en 2024, à 3,7% en 2025 puis 3,2% en 2026 pour atteindre 2,7% en 2027. Parallèlement, la dette publique aurait dû être relativement stabilisée à 111,2% du PIB en 2023, 111,3% en 2024, 111,7% en 2025, 111,6% en 2026 avant de baisser à 110,9% en 2027.

Le dérapage du déficit public constaté en 2024 amène désormais celui-ci aux alentours de 6,1% du PIB contre un objectif initial de 4,4% ; la loi de finances pour 2025 doit donc intégrer un correctif important de la trajectoire des comptes publics.

La loi de finance 2025 a été adoptée par l'Assemblée nationale le 06 février 2025 par application de l'article 49-3 de la constitution et suite au rejet d'une motion de censure.

LE CONTEXTE INTERNATIONAL ET NATIONAL

ZONE EURO :

La progression de l'IPCH global devrait s'accélérer quelque peu au dernier trimestre 2024, avant de revenir à 2,2 % en 2025 et 1,9 % en 2026. L'inflation globale devrait toujours revenir à l'objectif de 2 % au quatrième trimestre 2025, conformément aux projections de juin 2024.

La croissance économique restera probablement atone à court terme mais devrait de plus en plus être soutenue par la hausse des revenus des ménages, la bonne tenue du marché du travail, le renforcement de la confiance et le redressement de la demande extérieure, tandis que les contraintes liées aux conditions de financement s'estomperont. L'évolution du PIB de la zone euro est donc prévue de + 0.8 points en 2024 et +1.3 points en 2025.

L'orientation budgétaire devrait se durcir sensiblement en 2024, principalement en raison du retrait d'une grande partie des mesures de soutien en matière d'énergie et à d'inflation et continuer de se resserrer en 2025 et 2026. Cela tient au nouvel allègement des mesures de soutien toujours en place face à la crise de l'énergie, à des augmentations de la fiscalité directe et des cotisations sociales, et à une croissance plus faible des transferts budgétaires. (Source BCE septembre 2024).

FRANCE :

Les dernières prévisions macroéconomiques pour la France (Source Commission Européenne 15 novembre 2024)

L'activité économique en France devrait rester résiliente en 2024, soutenue par les dépenses publiques et le commerce extérieur. La croissance du PIB devrait ralentir en 2025 (0,8%), tirée par l'ajustement budgétaire mais soutenue par l'assouplissement de la politique monétaire. L'activité devrait ensuite se redresser en 2026 (1,4%), alimentée par la baisse des coûts de financement et le renforcement de la demande privée. L'inflation devrait diminuer en 2024 et 2025, pour se stabiliser globalement à moins de 2 %, grâce à la transmission de la baisse des prix de l'énergie, des matières premières et des denrées alimentaires à l'inflation sous-jacente. Le déficit public devrait encore augmenter, pour atteindre 6,2 % du PIB en 2024, avant de baisser à 5,3 % en 2025 et de se stabiliser globalement en 2026. La dette publique devrait atteindre environ 117 % du PIB d'ici 2026, contre 109,9 % en 2023, alors que le déficit primaire reste important.

Indicateurs	2024	2025	2026
Croissance du PIB (en % en glissement annuel)	1,1	0,8	1,4
Inflation (% en glissement annuel)	2,4	1,9	1,8
Chômage (%)	7,4	7,5	7,6
Solde des administrations publiques (en % du PIB)	-6,2	-5,3	-5,4
Dette publique brute (% du PIB)	112,7	115,3	117,1
Balance courante (en % du PIB)	-0,5	-0,3	-0,3

La demande intérieure devrait prendre le dessus en 2025-26

Le PIB réel devrait croître de 1,1 % en 2024 en termes annuels. Les exportations nettes ont tiré la croissance du PIB depuis le T4 2023, grâce à la dynamique des exportations de matériel de transport. La consommation publique et l'investissement soutiennent également la croissance. La demande privée reste modérée, dans un contexte de conditions financières restrictives et d'un taux d'épargne élevé.

En 2025, une politique budgétaire restrictive devrait peser sur la croissance du PIB réel, qui devrait tomber à 0,8 %. L'investissement privé devrait rester modéré en raison de la transmission d'une politique monétaire plus accommodante avec un certain décalage, tandis que l'incertitude économique et politique persiste. La consommation privée devrait être soutenue par la désinflation et la hausse des salaires réels.

En 2026, l'activité économique devrait s'accélérer, portant la croissance du PIB réel à 1,4 %, grâce à un ajustement budgétaire plus faible et à une nouvelle baisse du coût du crédit. La croissance du PIB devrait être tirée par la demande intérieure privée, le taux d'épargne devant diminuer modérément, et l'investissement privé devant être soutenu par l'assouplissement de la politique monétaire.

Le marché du travail va s'adoucir.

Le marché du travail est demeuré dynamique au premier trimestre de 2024, mais a ralenti au deuxième trimestre. Le taux de chômage a diminué de 0,2 point à 7,3% au T2 2024, proche de son plus bas niveau depuis 2008, tandis que le taux d'emploi a atteint un niveau record à 74,7%. La croissance de l'emploi ralentirait en 2025 et 2026 (+0,1 % et +0,4 % respectivement, après +0,5 % en 2024), alors que l'effet des contrats d'apprentissage sur la croissance de l'emploi diminue, que les heures travaillées retrouvent leur niveau de 2019 et que la productivité du travail rebondit. Le taux de chômage devrait augmenter progressivement, passant de 7,4 % en 2024 à 7,5 % et 7,6 % en 2025 et 2026, respectivement.

L'inflation devrait se stabiliser en dessous de 2%.

L'inflation a diminué progressivement en 2024, pour atteindre 1,5 % en octobre, en grande partie grâce à la baisse des prix de l'énergie et des denrées alimentaires, ainsi qu'à un fort ralentissement des prix des services. L'inflation devrait légèrement remonter en 2025 par rapport aux faibles niveaux temporaires de septembre et octobre, en raison d'effets de base et de la hausse des prix des denrées alimentaires. La croissance des prix de l'énergie devrait encore ralentir en 2025 (+0,8 %), dans un contexte de baisse des prix de l'électricité. L'inflation s'établirait à 2,4 % en moyenne en 2024, avant de retomber à 1,9 % en 2025 et à 1,8 % en 2026, restant inférieure à l'objectif de la BCE.

Forte augmentation du déficit public en 2024.

Le déficit public présente une situation dans laquelle les dépenses des administrations publiques sont supérieures aux recettes.

Le solde public représente la différence entre les recettes et les dépenses des administrations publiques (État, collectivités locales, sécurité sociale) pour une année donnée. S'il est positif, on parle d'excédent public, s'il est négatif, on parle alors de déficit public. Depuis 1974, la France a été chaque année en déficit public.

Le déficit est généralement exprimé en pourcentage du PIB, cela permet de le comparer à la taille de l'économie du pays en question. Ce ratio permet de comparer le déficit de pays de taille différente

Le déficit doit être financé par l'émission d'une nouvelle dette (ou, de façon plus exceptionnelle, par la vente du patrimoine public, comme les privatisations). Il y a donc une évolution parallèle du déficit et de la dette publique.

Le déficit des administrations publiques devrait passer de 5,5 % en 2023 à 6,2 % du PIB en 2024, soit près de 1 point de PIB de plus que prévu au printemps. Ce dérapage est dû à une augmentation des recettes fiscales bien inférieure à l'activité économique et à une forte croissance des dépenses publiques, en particulier des administrations locales. Cette baisse devrait être en partie compensée par le retrait de la plupart des mesures liées à l'énergie, qui représentent 0,2 % du PIB, et par des économies de dépenses de 0,3 % du PIB adoptées en février concernant la consommation publique, les prestations sociales, les subventions, les transferts courants et en capital. Enfin, les paiements d'intérêts sur la dette publique devraient augmenter d'environ 0,3 % du PIB, sous l'effet de la hausse des taux sur les nouvelles émissions.

Pour 2025, le gouvernement français qui a été censuré le 04 décembre 2024 avait présenté dans son projet de budget un paquet budgétaire conséquent visant à réduire le déficit public. Cette prévision tenait compte de mesures d'augmentation des recettes s'élevant à près de 21,6 milliards d'euros (0,7 % du PIB) et de mesures de réduction des dépenses, principalement de la consommation publique et des transferts sociaux, d'une valeur de près de 12 milliards d'euros (0,4 % du PIB). Si ces mesures devaient peser sur la croissance, elles devraient également peser sur les recettes fiscales conjoncturelles en 2025. Le ratio des recettes devrait augmenter d'environ 3/4 points du PIB, tandis que le ratio des dépenses ne devrait diminuer que marginalement. Les paiements d'intérêts sur la dette publique devraient encore augmenter de 0,3 point de pourcentage, pour atteindre 2,5 % du PIB. Au total, le déficit des administrations publiques en 2025 devrait s'établir à 5,4 % du PIB.

Pour 2026, le déficit des administrations publiques devrait atteindre 5,4 % du PIB, certaines mesures de recettes devant être adoptées en 2025 arrivant à échéance. Le ratio recettes/PIB devrait donc diminuer d'environ 1/4 de point de pourcentage, tandis que le ratio des dépenses ne diminuerait que marginalement. Les paiements d'intérêts devraient continuer à augmenter de 0,3 point de pourcentage.

Après avoir baissé à 109,9 % du PIB en 2023, la dette publique devrait légèrement augmenter pour atteindre 112,7 % en 2024. Par la suite, la dette publique devrait continuer à augmenter progressivement, pour atteindre 117,1 % en 2026. Cette augmentation devrait être principalement due aux déficits primaires élevés et à la hausse des paiements d'intérêts, tandis que l'effet de réduction de la dette découlant de la croissance nominale devrait être plus modéré que ces dernières années.

La loi de finances 2025 s'inscrit dans une perspective de croissance du produit intérieur brut de 1,1% en 2024 et du taux d'inflation de 2,4% en 2024 et 1,9% en 2025.

Dans la loi de programmation des finances publiques, Le Gouvernement tablait sur la poursuite par les collectivités territoriales de la « *maîtrise de leurs dépenses de fonctionnement* », avec une diminution en volume (hors inflation) puisque les dépenses des collectivités territoriales progresseraient de 0,5 point moins fortement que l'inflation. L'annexe à la loi de programmation des finances publiques stipule que « *les modalités pour atteindre cet objectif feront l'objet d'une concertation avec les collectivités locales* ». Au niveau de l'investissement, le Gouvernement tablait sur une réduction des dépenses des collectivités territoriales génératrice de désendettement « *avec un pic en 2025, puis un fort ralentissement en 2026 et en 2027, l'année des élections municipales et l'année qui suit* ».

La Caisse d'Épargne soulignait dans son rapport 2024 que le secteur public local est le principal pourvoyeur des infrastructures et que ses investissements dans la transition écologique vont de ce fait fortement progresser dans un contexte de tension sur les ressources et sur sa capacité d'autofinancement (dotation, fiscalité dont DMTO impactés par la hausse du coût du crédit pour les acheteurs de biens immobiliers) et de taux élevés et de tensions sur les liquidités importan

Le site <https://www.lafinancepourtous.com/> décrypte dans un article du 11 février 2025 les principaux éléments figurant dans la loi de finances pour 2025 définitivement adoptée :

« Le budget prévoit de contenir le déficit public à 5,4 % du PIB annuel contre 5 % pour le précédent projet, rejeté suite à la censure du gouvernement Barnier. La France dépassera donc cette année encore la limite des 3 % de déficit public autorisée au sein de l'Union européenne.

Les hausses d'impôts

Une part importante du projet de loi de finances (PLF) repose sur des hausses d'impôts visant les plus fortunés, qu'il s'agisse de particuliers ou d'entreprises. Plusieurs mesures sont prévues, dont une surtaxe de l'impôt sur les sociétés (IS) pour les grands groupes (plus de 400 entreprises réalisant plus d'un Md€ de chiffre d'affaires). Cette majoration, comprise entre 20,6 % et 41,2 % selon le chiffre d'affaires, devrait rapporter 7,8 milliards d'euros en 2025.

D'autres mesures accompagnent cette hausse, comme la nouvelle taxe « anti-optimisation fiscale » sur les très hauts revenus (plus de 250 000 euros annuels pour une personne seule), qui vise à garantir un taux d'imposition minimum de 20 %. Cette taxe, concernant 0,06 % des foyers, devrait rapporter 1,87 milliard d'euros à l'État.

S'ajoutent également une nouvelle taxe sur le rachat d'actions par les entreprises (400 millions d'euros), l'augmentation de la taxe sur les transactions financières (600 millions) et la hausse de la taxe sur les billets d'avion, notamment en classe affaires et business, pour un gain estimé à 460 millions d'euros.

Par ailleurs, la suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) est repoussée à 2030 au lieu de 2027. Son maintien devrait rapporter 4,24 milliards d'euros à l'État en 2025.

Les baisses de dépenses

Les hausses d'impôts ne constituent pas le seul levier : l'État prévoit aussi de diminuer ses dépenses dans de nombreux secteurs pour atteindre ses objectifs. Parmi les mesures principales figure la demande de 2,2 milliards d'euros d'économies aux collectivités territoriales et locales (régions, départements, agglomérations, communes, etc.). Certes, ce montant est inférieur aux 5 milliards demandés par le précédent gouvernement Barnier, mais il aura tout de même un impact notable sur ces collectivités, dont l'activité économique est cruciale pour les territoires (écoles, routes, équipements sportifs, santé, transition écologique, etc.).

Une autre coupe importante concerne le budget de la transition écologique, réduit de 14 % en 2025. Le Fonds vert perd ainsi 1,45 milliard d'euros et MaPrimeRénov' 900 millions d'euros.

De nombreuses autres diminutions de crédits sont prévues dans différents ministères.

Projet de loi de finance : diminutions des crédits

1 milliard d'euros en moins pour la recherche dans l'enseignement supérieur,
1,2 milliard d'euros en moins pour l'aide au développement,
150 millions en moins pour la culture,
100 millions en moins pour le sport,
80 millions en moins pour l'audiovisuel public,
225 millions en moins pour l'éducation nationale,
89 millions en moins pour les programmes destinés à la jeunesse (dont le SNU).

Il est toutefois à noter que, contrairement à ce qui a un temps été envisagé, l'Éducation nationale n'aura pas à supprimer 4 000 postes. Son budget baisse néanmoins. Après les JO de Paris, certains espéraient que le secteur du sport bénéficie d'un soutien accru. So

Budgets en hausse ou maintenus.

Tous les budgets ne sont pas en recul : celui de l'Intérieur et celui de la Justice augmentent respectivement de 26 et 10,5 milliards d'euros. Ils constituent ainsi l'une des rares exceptions au sein d'un budget global marqué par des restrictions dans les dépenses de fonctionnement de l'État.

50 milliards d'euros d'économies.

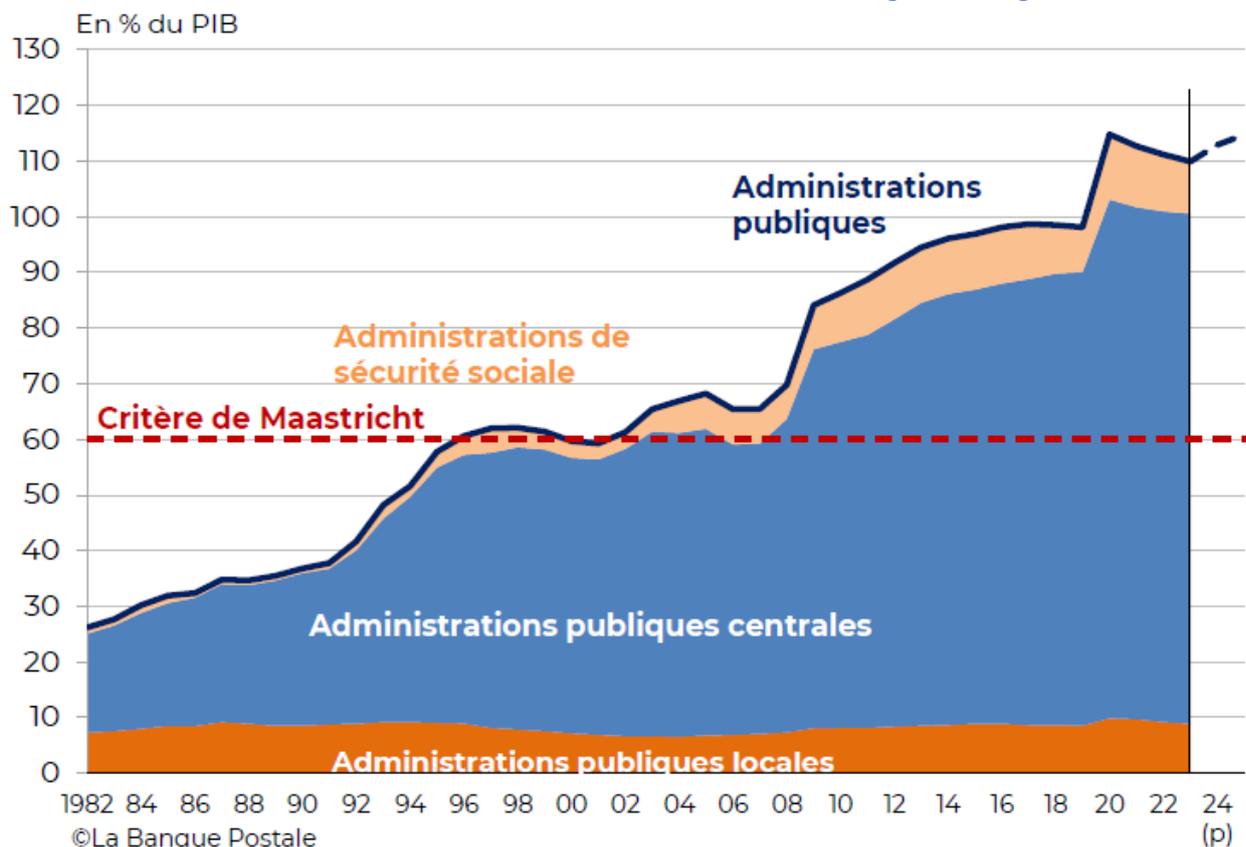
Au total, les économies attendues s'élèveraient à 50 milliards d'euros, dont environ 20 proviendraient des hausses d'impôts et 30 des réductions de dépenses. Le déficit ne devrait donc pas dépasser 5,4 % du PIB.

Ces économies sont à mettre en perspective de la dynamique générale des dépenses publiques. En effet, 50 milliards d'économie ne veut pas dire que le volume total des dépenses publiques baisse effectivement de 50 milliards, mais plutôt qu'il baisse par rapport à une situation hypothétique où rien n'aurait changé. En pratique, les dépenses de l'État augmenteront d'un peu moins de 42 milliards d'euros, ce qui fait augmenter leur part dans le PIB.

Déficit au sens de Maastricht des administrations publiques.

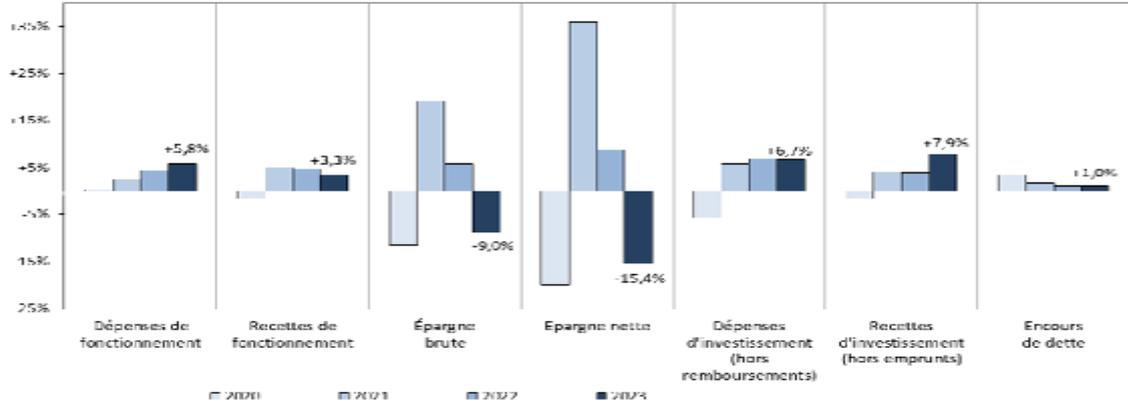
Enfin, rappelons que ce budget s'appuie sur les estimations de Bercy quant à la croissance du PIB en 2025, qui est par nature très difficile à anticiper correctement. En 2024, des erreurs de prévisions avaient contribué au dérapage budgétaire. »

La dette des administrations publiques



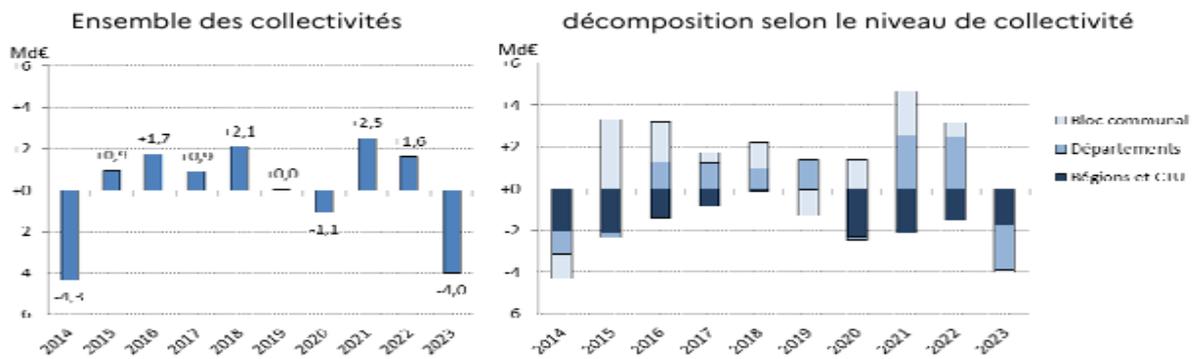
1. FINANCES LOCALES : LES GRANDS EQUILIBRES NATIONAUX ACTUELS

Graphique 1 – Taux de croissance annuels des principaux agrégats comptables des collectivités (hors syndicats)



Source : DGCL. Données DGFIP. Budgets principaux.

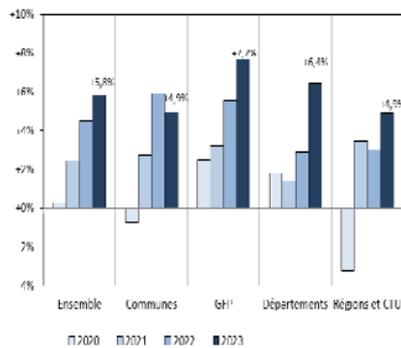
Graphique 14 – Capacité (+) ou besoin (-) de financement Selon le niveau de collectivité



Source : DGCL. Données DGFIP. Budgets principaux.

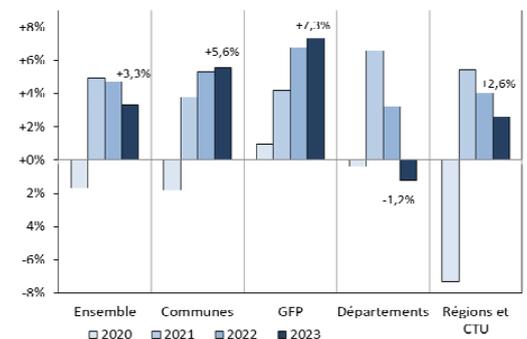
Au niveau de la section de fonctionnement :

Graphique 2 – Taux de croissance annuels des dépenses de fonctionnement, selon le niveau de collectivité



Source : DGCL. Données DGFIP. Budgets principaux.

Graphique 8 – Taux de croissance annuels des recettes de fonctionnement, selon le niveau de collectivité



Source : DGCL. Données DGFIP. Budgets principaux.

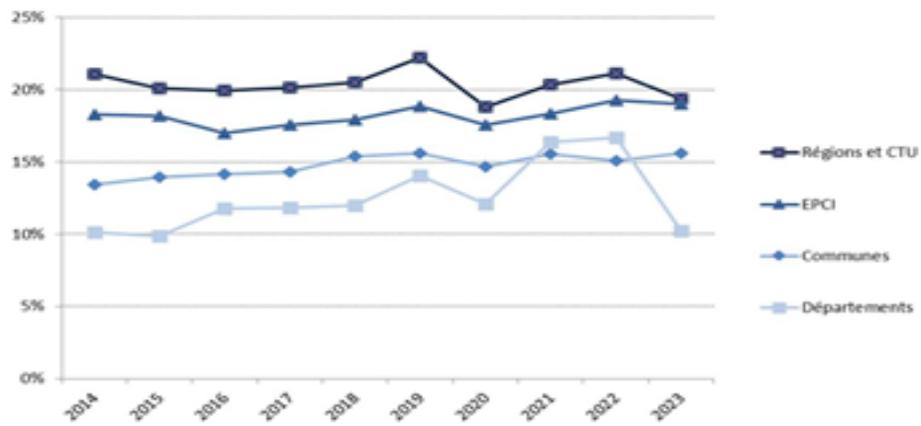
Date de transmission de l'acte: 04/03/2025

Date de réception de l'AR: 04/03/2025

080-200070936-DE_2025_001-DE

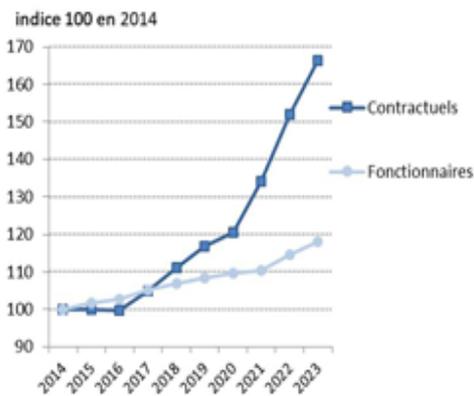
A G E D I

Graphique 11 – Taux d'épargne brute selon le niveau de collectivité

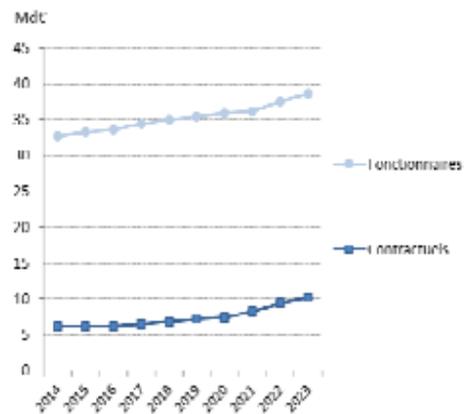


Source : DGCL. Données DGFIP. Budgets principaux.

Graphique 5 – Rémunérations des titulaires et des contractuels
En évolution



En milliards d'euros

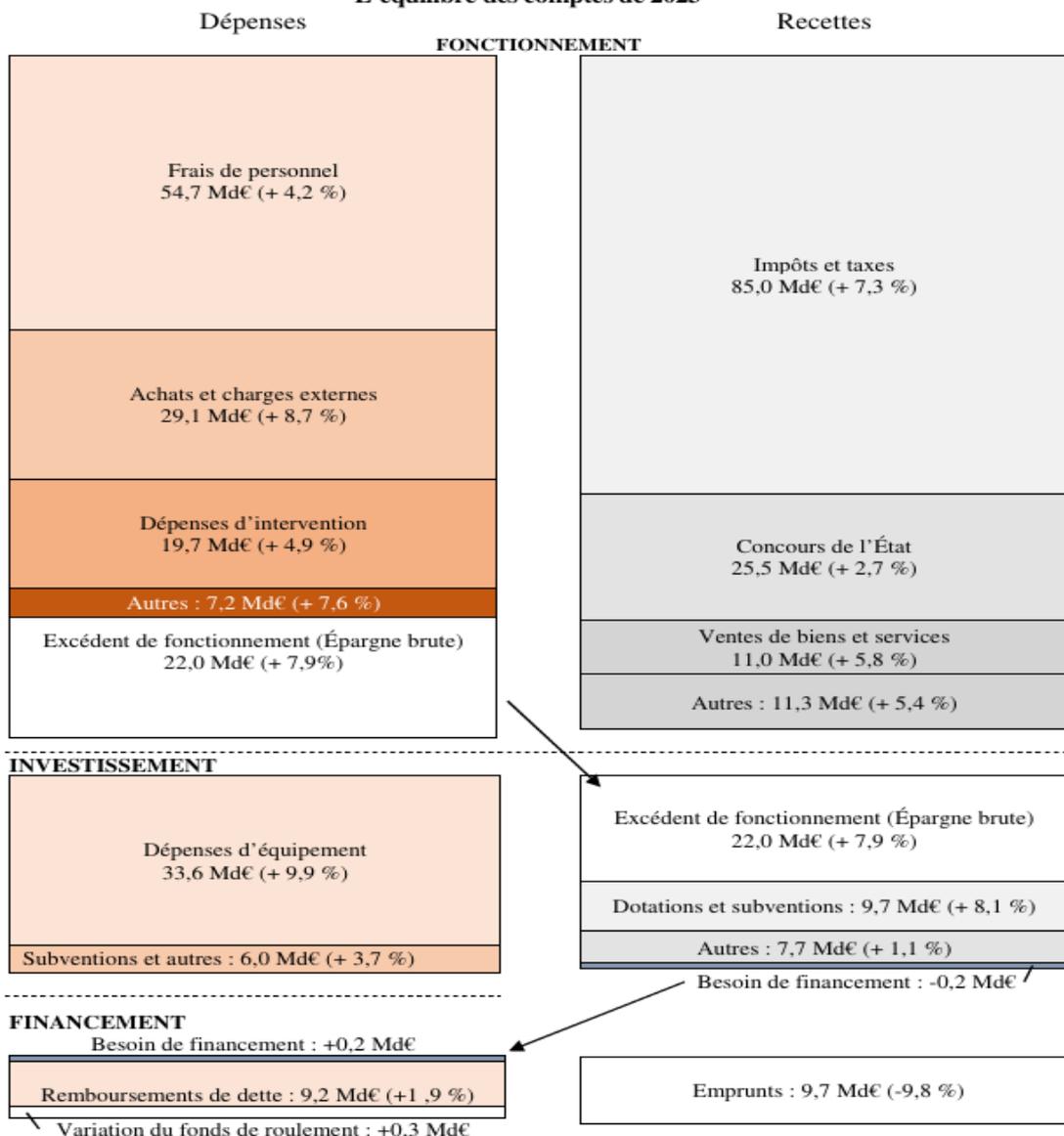


Source : DGCL. Données DGFIP. Budgets principaux, hors contrats aidés, hors apprentis

Les finances du secteur communal (communes, y compris Ville de Paris dans sa nouvelle configuration à partir de 2019, groupements à fiscalité propre, établissements publics territoriaux (EPT) de la métropole du grand Paris (MGP), et métropole de Lyon)

GUILLAUME LEFORESTIER (DGCL)

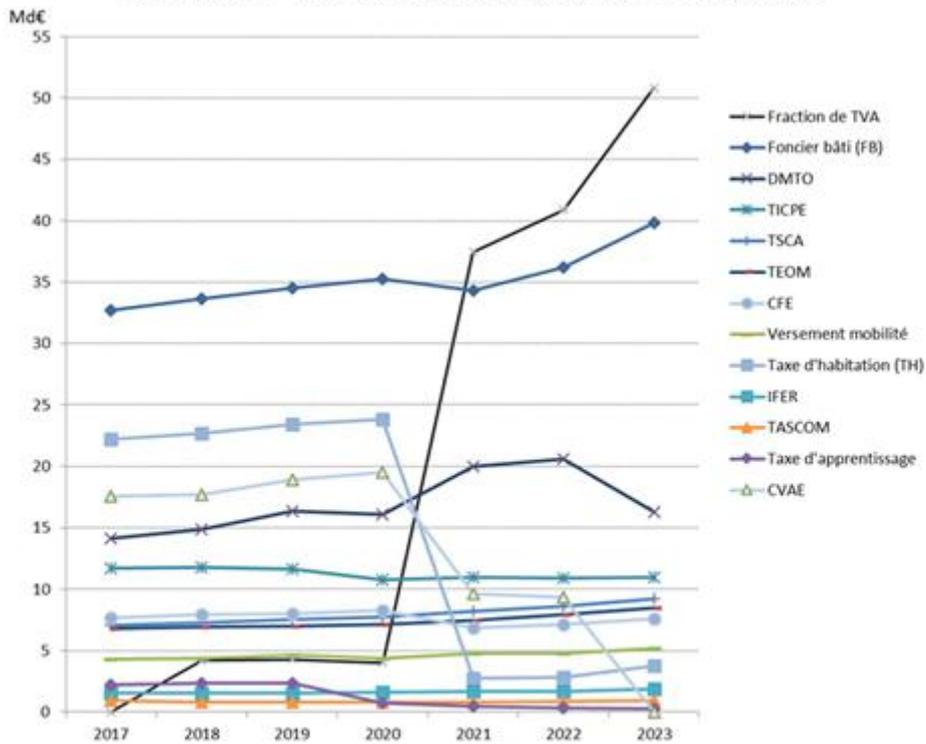
L'équilibre des comptes de 2023^(a)



(a) Y compris la métropole de Lyon, les EPT de la métropole du Grand Paris et la Ville de Paris.
Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion - budgets principaux

Date de transmission de l'acte: 04/03/2025
Date de réception de l'AR: 04/03/2025
080-200070936-DE_2025_001-DE
A G E D I

Graphique 9 – Produits des principales recettes fiscales



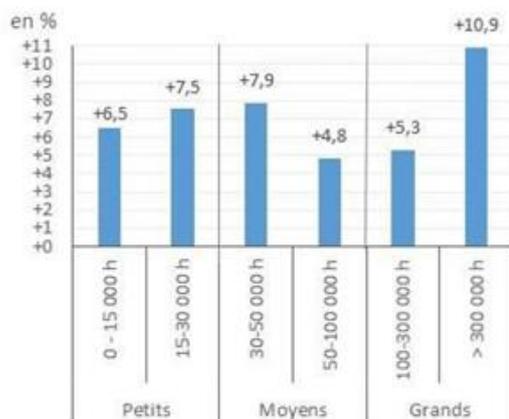
Source : DGCL. Données DGFIP, Recensement des éléments d'imposition (REI) et Comptes de gestion - budgets principaux et annexes. Champ : Ensemble des collectivités locales, y compris les syndicats.

II - LES GROUPEMENTS DE COMMUNES A FISCALITE PROPRE

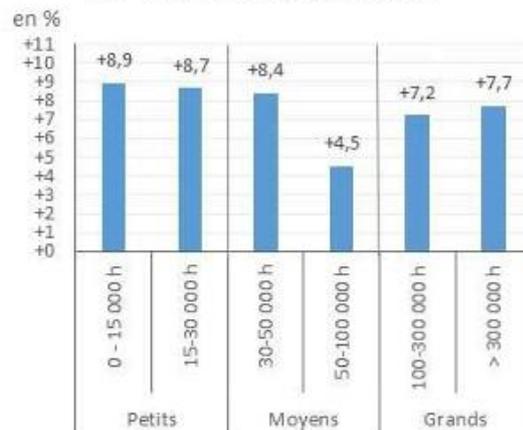
Le périmètre des groupements à fiscalité propres (GFP) analysé dans cette partie comprend la Métropole de Lyon, la Métropole du Grand Paris (MGP) et ses établissements publics territoriaux (EPT). Par ailleurs, les agrégats sont calculés en solde net. Pour les recettes et dépenses de fonctionnement, les montants sont donc présentés après déduction des reversements de fiscalité à destination des communes.

GRAPHIQUE 13 – EVOLUTION DES DEPENSES ET DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DES GFP EN 2023

13 a - Dépenses de fonctionnement



13 b - Recettes de fonctionnement



Source : DGCL. Données DGFIP, Comptes de gestion - budgets principaux.

Date de transmission de l'acte: 04/03/2025

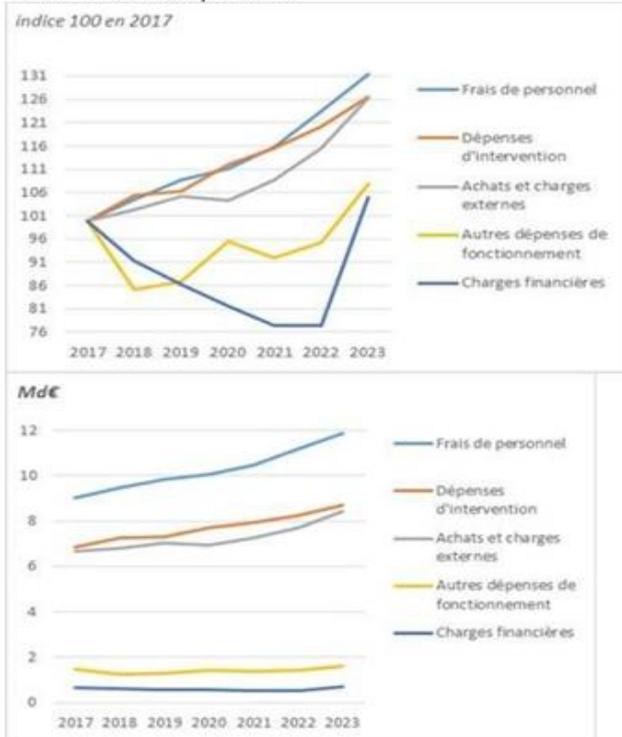
Date de réception de l'AR: 04/03/2025

080-200070936-DE_2025_001-DE

A G E D I

GRAPHIQUE 14 – LES DIFFERENTES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES GFP

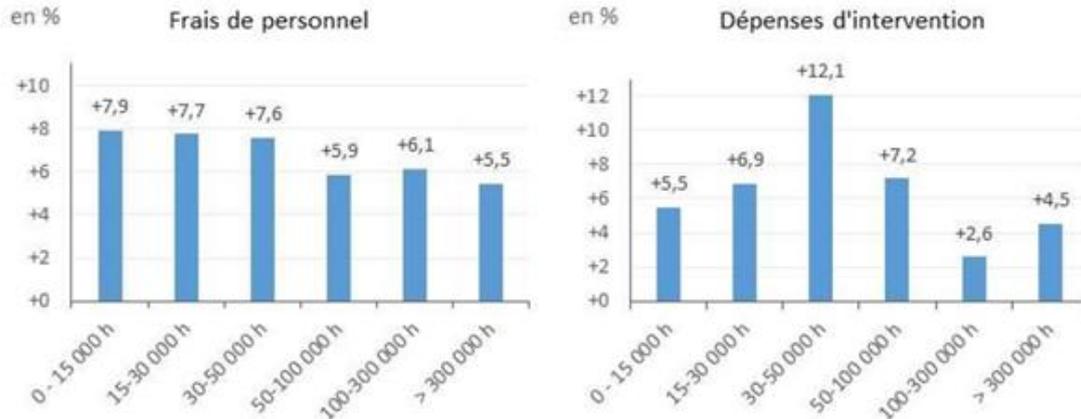
14 a - Évolution depuis 2017



14 b - En milliards d'euros

Source : DGCL. Données : DGFIP, comptes de gestion - budgets principaux.

GRAPHIQUE 15 – TAUX DE CROISSANCE EN 2023 DES DIFFERENTES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES GFP

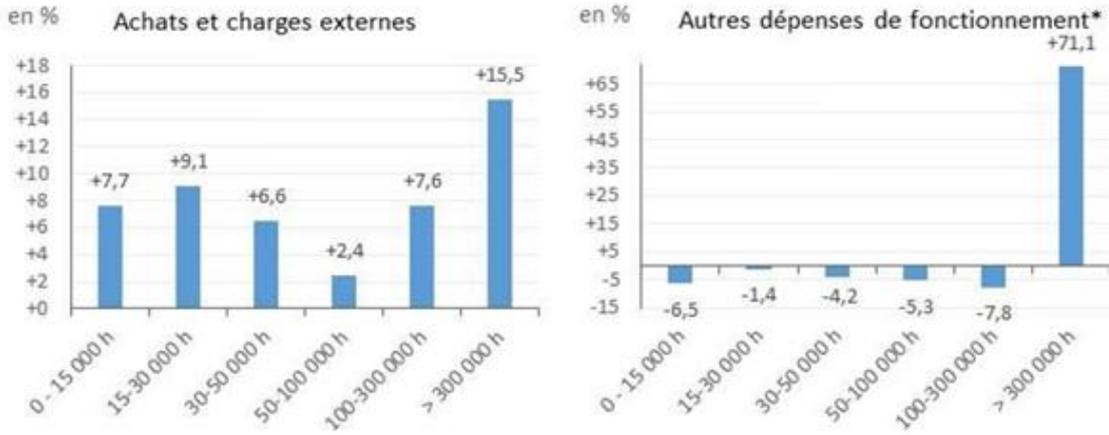


Date de transmission de l'acte: 04/03/2025

Date de réception de l'AR: 04/03/2025

080-200070936-DE_2025_001-DE

A G E D I



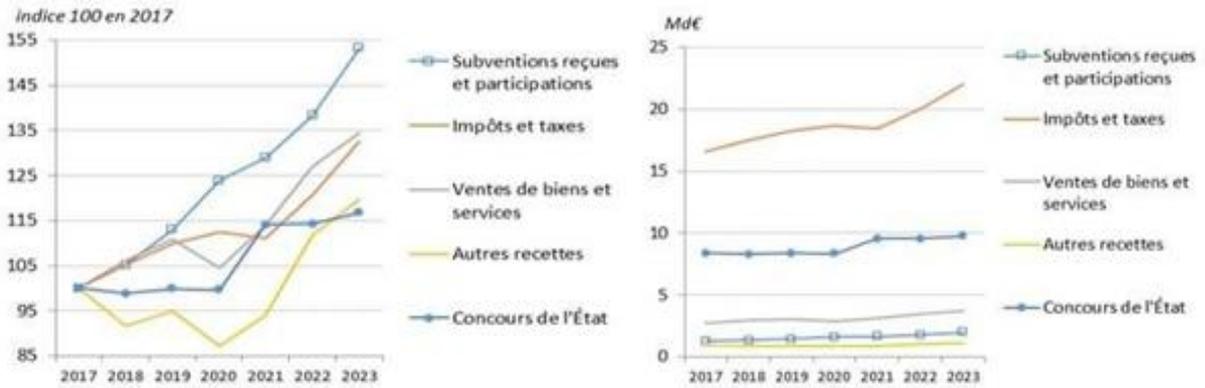
(* Hors charges financières.

Source : DGCL. Données DGFiP, Comptes de gestion - budgets principaux.

GRAPHIQUE 16 – LES DIFFÉRENTES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DES GFP

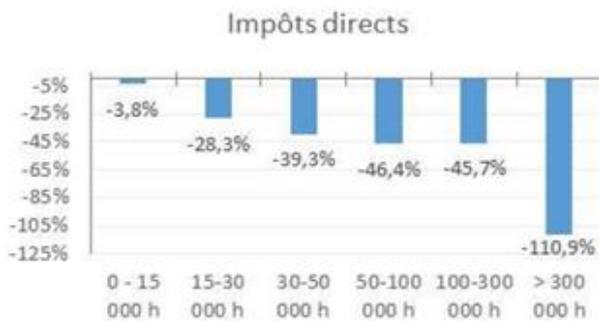
16 a - Évolution depuis 2017

16 b - En milliards d'euros



Source : DGCL. Données DGFiP, Comptes de gestion - budgets principaux.

GRAPHIQUE 17 – ÉVOLUTION DE CERTAINES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DES GFP EN 2023

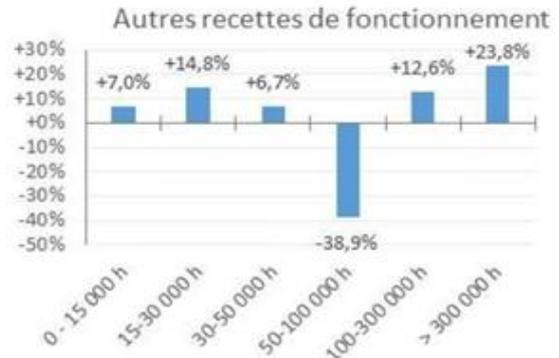
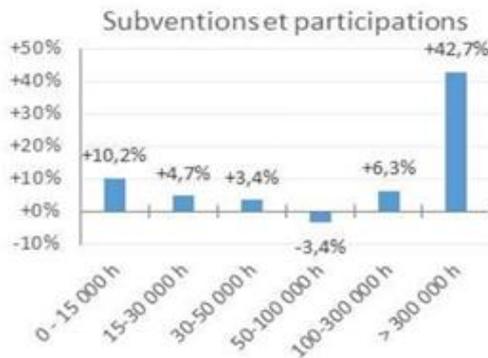
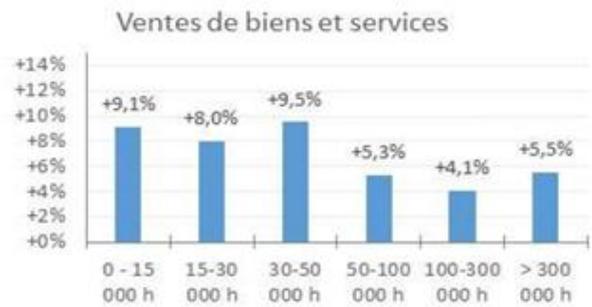
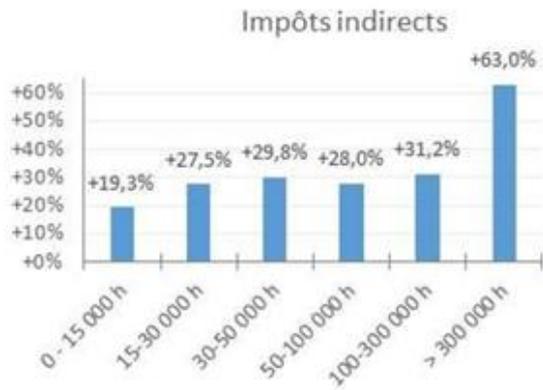


Date de transmission de l'acte: 04/03/2025

Date de réception de l'AR: 04/03/2025

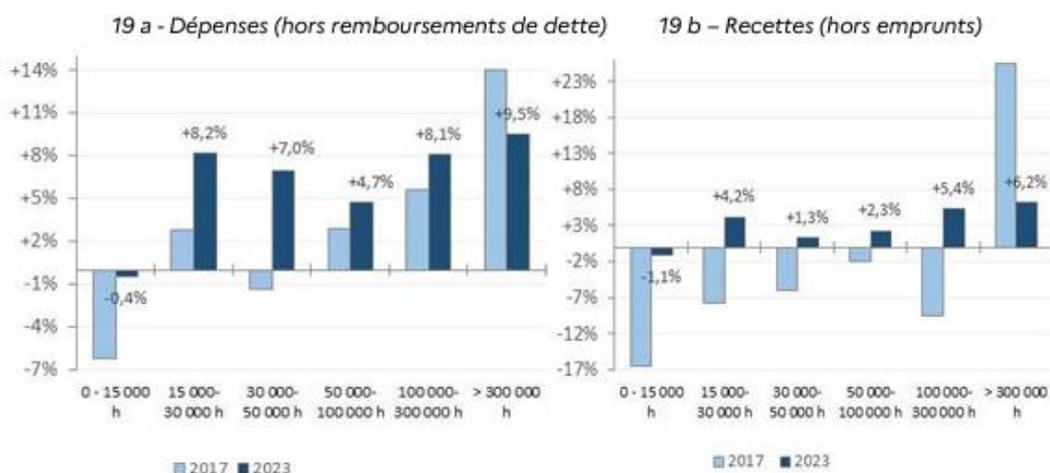
080-200070936-DE_2025_001-DE

A G E D I

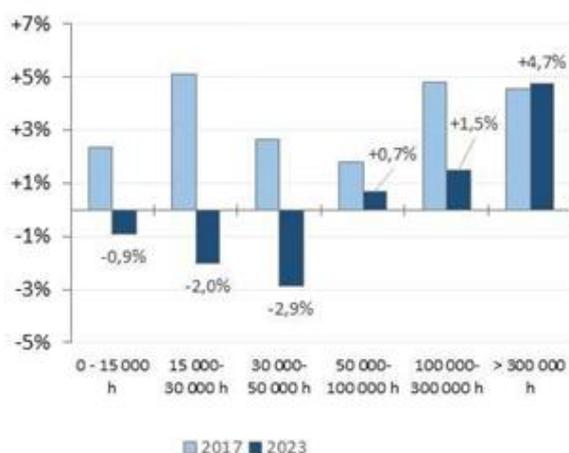


Source : DGCL. Données DGFIP, Comptes de gestion - budgets principaux.

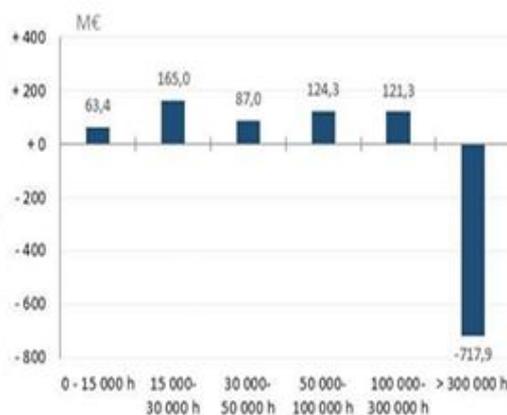
GRAPHIQUE 19 – TAUX DE CROISSANCE DES DEPENSES ET DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DES GFP SELON LA TAILLE DES GFP



GRAPHIQUE 20 – TAUX DE CROISSANCE DE L'ENCOURS DE DETTE DES GFP SELON LA TAILLE DES GFP

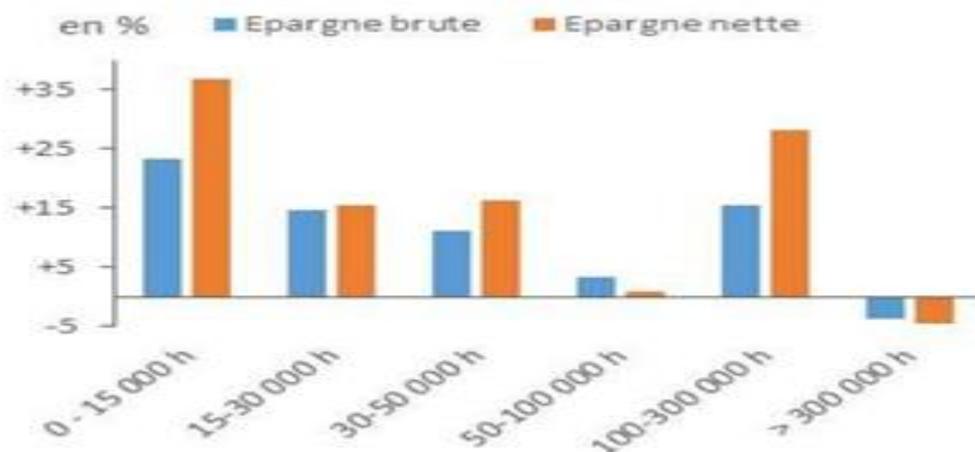


GRAPHIQUE 21 – BESOIN (-) OU CAPACITE (+) DE FINANCEMENT DES GFP EN 2023 SELON LA TAILLE DES GFP



Source : DGCL. Données DGFIP, Comptes de gestion - budgets principaux.

23 a - Evolution de l'épargne brute et nette des GFP

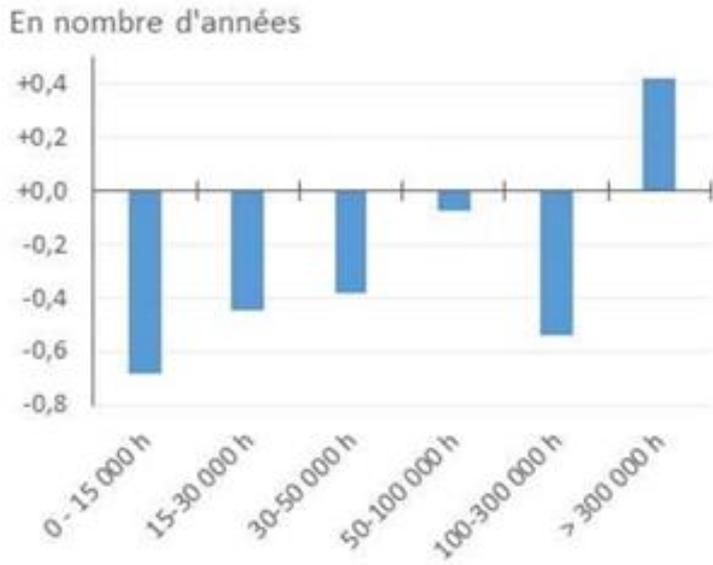
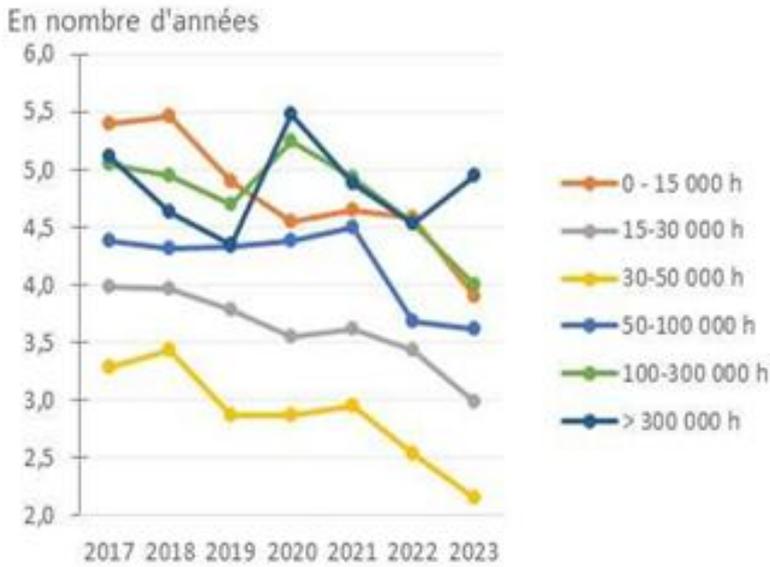


Date de transmission de l'acte: 04/03/2025
 Date de reception de l'AR: 04/03/2025
 080-200070936-DE_2025_001-DE
 A G E D I

GRAPHIQUE 22 – DELAI DE DESENETTEMENT DES GFP

22 a - Depuis 2017

22 b – Évolution en 2023 selon la taille des GFP



Source : DGCL. Données DGFiP, Comptes de gestion - budgets principaux.

Date de transmission de l'acte: 04/03/2025

Date de réception de l'AR: 04/03/2025

080-200070936-DE_2025_001-DE

A G E D I

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025 POUR LA CCPM

1. LE VOLET FINANCIER

1.1 LES GRANDS PARAMETRES DE LA GESTION 2024 :

En 2024, l'assemblée délibérante a adopté le 1er budget communautaire dans le nouveau cadre comptable de la nomenclature M57 résumé comme suit de manière globalisée.

Ce budget est scindé en 4 composantes ; un budget général et 3 budgets annexes. Il reprend chaque année les résultats reportés des exercices précédents :

Solde CA 2023	Fonctionnement		Investissement	
	BG	4 595 248	BG	4 160 138
	Crèches	6 273*	Crèches	-9 438
	MARPA	49 686*	MARPA	-41 033
	SPANC	-1 801	SPANC	0
Total		4 649 340		4 109 667
Budget général 2024	Reports		Crédits nouveaux	Total
RF	4 595 248		28.310.697	32 905 945
DF			32 905.945	32 905 945
RI	4 160 138		6.024.870	10 185 008
DI			10 185.008	10 185 008
Budget crèches 2024	Reports		Crédits nouveaux	Total
RF	0*		775 610	784 810
DF			775 610	784 810
RI			50 715	50 715
DI	9 438		41 277	50 715
Budget MARPA 2024	Reports		Crédits nouveaux	Total
RF	8 653*		88 852	97 506
DF			97 506	97 506
RI			77 533	77 533
DI	41 033		36 500	77 533
Budget SPANC 2024	Reports		Crédits nouveaux	Total
RF			76 501	76 501
DF	1801		74 700	76 501
RI			0	0
DI			0	0
Budget globalisé 2024	Reports		Crédits nouveaux	Total
RF	4.603.901		29 251 661	33 855 561 €
DF	1.801		33 853 761	33 855 562 €
RI	4.160.138		6 153 118	10 313 256 €
DI	50.471		10 262 785	10 313 256 €

* Affectation totale ou partielle du résultat au compte de

Rapport d'orientation

- Page 18 s

Date de transmission de l'acte: 04/03/2025

Date de réception de l'AR: 04/03/2025

080-200070936-DE_2025_001-DE

A G E D I

iv.

Le volume de crédits budgétaires reportés est conséquent et lié à l'épargne accumulée depuis plusieurs années. Il est à rapprocher des engagements souscrits figurant dans les restes à réaliser.

Le budget 2024 était très ambitieux en section d'investissement avec une inscription de dépenses d'équipement à hauteur de près de 9M€.

Le volume des crédits reportés s'explique par un solde positif transféré lors de la fusion des EPCI en 2017, mais aussi par l'incapacité technique de la CCPM au regard de ses moyens humains contingentés, à réaliser un programme de dépenses d'équipement de 9M€ sur un exercice budgétaire.

Le taux de réalisation budgétaire (opérations réelles - BG) est de :

- 101 % pour les recettes réelles de fonctionnement
- 86 % pour les dépenses réelles en section de fonctionnement
- 47 % pour les recettes réelles en section d'investissement
- 47 % pour les dépenses réelles d'investissement,

Ces ratios sont perfectibles pour les dépenses de fonctionnement et pour l'investissement du point de vue de la sincérité budgétaire.

Il est donc nécessaire de faire preuve de davantage réalisme dans la prospective et dans l'élaboration budgétaire et il ne serait pas non plus raisonnable de dimensionner l'ingénierie communautaire à la hauteur d'un niveau d'investissement que la surface financière de la structure ne permettra pas de faire perdurer.

L'approche par APCP permettra dorénavant une prévision plus objective des dépenses d'investissement dans le cadre d'un PPI rationalisé en cohérence avec la prospective budgétaire.

Les points marquants de la gestion 2024 :

Un résultat budgétaire 2024 décliné comme suit :

CA 2024 BG	Budget après DM	Liquidé	Dont report n-1	Dont crédits de l'exercice	RAR	Total
RF	32 905 945	32 891 519	4 595 248	28 296 271		32.891.519
DF	32 905 945	27 005 120	0	27 005 120		27.005 120
RI	10 185 008	6 878 171	4 160 138	2 718 033	1.481.389	8.359.560
DI	10 185 008	4 771 626	0	4 771 626	2.397.848	7.169.474
			Résultat de l'exercice Fonctionnement :			5.886.399
			Résultat de l'exercice Investissement :			1.190.086
			Résultat global de l'exercice :			7.076.485

CA 2024 Crèches	Budget	Liquidé	Dont report n-1	Dont crédits de l'exercice	RAR	Total
RF	775 610	648 074	0	648 074		648.074
DF	775 610	702 536	0	702 536		702.536
RI	50 715	15 993	0	15 993	540	16.533
DI	50 715	26 296	9 438	16 857	5.351	31.647
			Résultat de l'exercice Fonctionnement :			-54.462
			Résultat de l'exercice Investissement :			-15.114
			Résultat global de l'exercice :			-69.576

Date de transmission de l'acte: 04/03/2025

Date de réception de l'AR: 04/03/2025

080-200070936-DE_2025_001-DE

A G E D I

CA 2024 MARPA	Budget	Liquidé	Dont report n-1	Dont crédits de l'exercice	RAR	Total
RF	97506	72 936	8653	64 282	0	72.936
DF	97506	67 589	0	67 589	0	67.589
RI	77533	52 254	0	52 254	0	52.254
DI	77533	71 375	41033	30 342	0	71 375
			Résultat de l'exercice Fonctionnement :			5.347
			Résultat de l'exercice Investissement :			-19.121
			Résultat global de l'exercice :			-13.774

CA 2024 SPANC	Budget	Liquidé	Dont report n-1	Dont crédits de l'exercice	RAR	Total
RF	74501	72 485	0	72 485	0	72485
DF	72700	73 373	1801	73 454	0	75255
RI	0		0	0	0	0
DI	0		0	0	0	0
			Résultat de l'exercice Fonctionnement :			-2770
			Résultat de l'exercice Investissement :			0
			Résultat global de l'exercice :			-2770

Focus sur le budget général :

Le budget général représente 97,5 % de la surface financière de la CCPM et encore plus à partir de 2025 avec la réintégration en son sein du budget « crèches », dans le respect du principe d'unicité budgétaire.

➤ Section de fonctionnement :

Une épargne brute en progression, qui s'établit à **2.448.590 €** en 2024 (BG) contre 1.922.831 € en 2023 (+32,5 %) et une épargne nette à **1.610.020 €** contre 1.102.604 € en 2023.

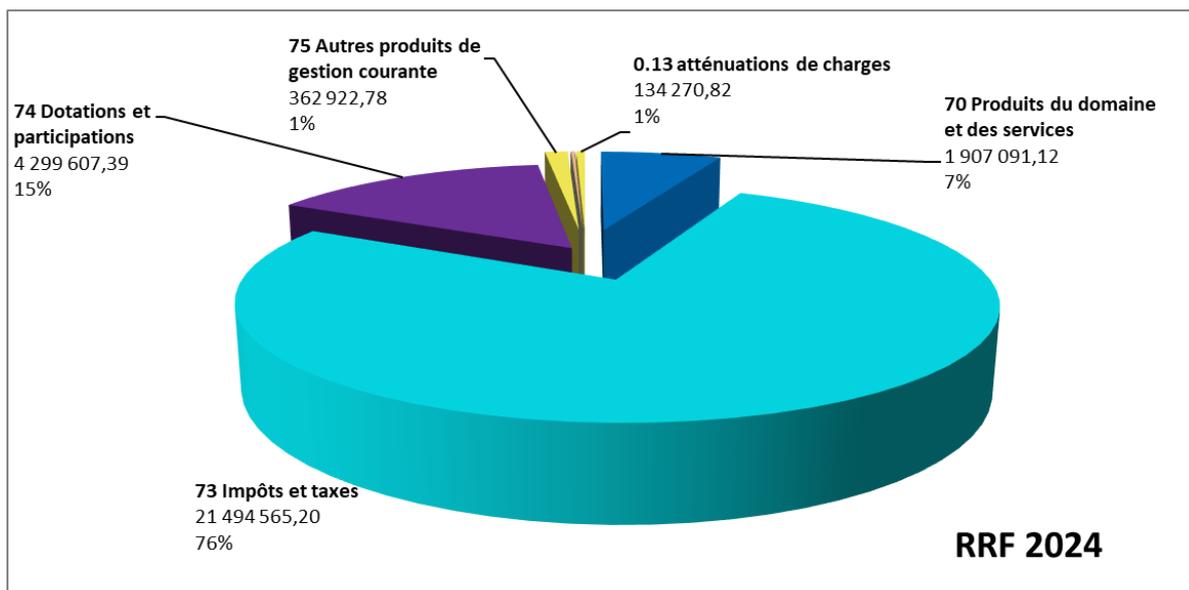
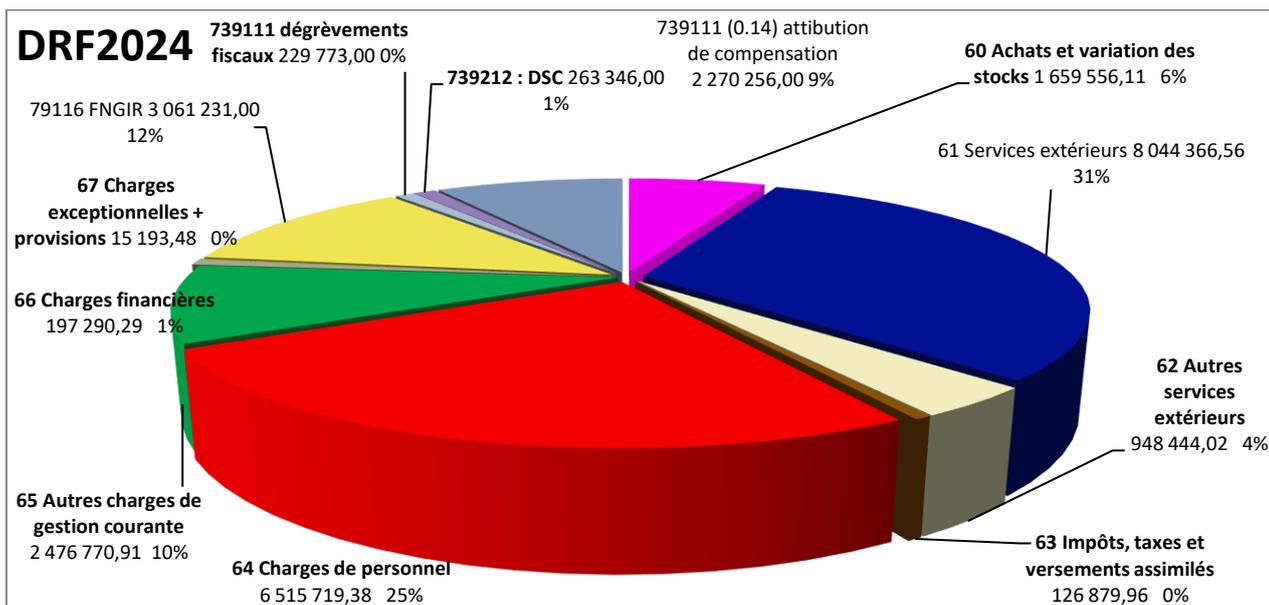
Cette augmentation est principalement liée à l'absence de nouvelle provision (801.591 € en 2023 au titre du PAPI qui seront à reprendre progressivement d'ici 2027).

C'est donc une progression en trompe l'œil et il est à noter que la somme des autres postes de dépenses réelles est en augmentation plus forte que la hausse des recettes réelles **d'environ 275.000€**. Cette augmentation de l'épargne communautaire en 2024 apparaît donc conjoncturelle et les tendances structurelles doivent inciter à la prudence budgétaire pour l'avenir.

Dépenses : La structure des dépenses reste globalement stable en dehors des charges exceptionnelles mais la dynamique des dépenses est plus forte que celle des recettes :

Depuis 2021, les dépenses réelles de fonctionnement se décomposent globalement en :

- **31 à 35 % de « services extérieurs (comptes 61 et 62) = prestations et services de toute nature : 35% en 2024**
- **25 à 29% de dépenses de personnel : 25% en 2024**
- **22 à 24% de dépenses de transferts avec reversements à l'Etat ou aux communes (comptes 739) : 22% en 2024**
- **7 à 9% de charges de gestion courante (compte 65) : 10 % en 2024**
- **6 à 7% d'achats (compte 60) : 6% en 2024**
- **1% de charge de la dette (compte 66)**
- **1% de divers**
- **0 à 5% de charges exceptionnelles (0% en 2024)**



- Le résultat du compte 011 « charges à caractère général » est en augmentation de **6% à 10.604 K€** contre **9.989 K€** en 2023, 9.282 K€ en 2022 et 9.189 K€ en 2021. Cela témoigne à la fois de l'activité des services et de l'inflation (+2,4% en 2024).

Les principales augmentations en 2024 en valeur absolue portent sur les postes suivants :

- Collecte et traitement des déchets : +209K€
- Entretien de voirie : +426 K€
- Les augmentations de cotisations d'assurances et frais notariés : +130 K€
- Les charges d'électricité : + 89K€

En valeur relative, il est à noter que la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés représentent plus de 60% des charges de ce chapitre. Leur évolution est à maîtriser vu l'importance de ce poste budgétaire.

La consommation des crédits du chapitre 011 se situe néanmoins largement en deçà des prévisions (12.947K€). Le budget 2025 présente une diminution substantielle des crédits budgétaires du chapitre 011 (11.710.192 €), dans un souci de sincérité budgétaire renforcée.

- **Le solde du compte 012 « charges de personnel » est arrêté à 6.690 K€, en augmentation de 4% par rapport à 2023, soit + 227 K€.**

La charge RH demeure maîtrisée au regard du volume budgétaire (25% des DRF) et qu'elle est même rendue à son plus bas niveau en valeur relative des DRF. Il est à noter que si la rémunération n'est pas le seul déterminant, la CCPM peine toutefois à recruter dans certains domaines et notamment au niveau des cadres pour des raisons générales d'attractivité de la fonction publique, mais également du fait de son caractère très rural et d'une situation géographique excentrée par rapport aux bassins de population importants.

Il faudra veiller dans la durée à ce que les charges liées au personnel ne grèvent pas la capacité d'autofinancement communautaire et s'accompagnent en conséquence d'un développement des ressources financières concomitant en section de fonctionnement, ou à de moindres dépenses par ailleurs, pour compenser leur évolution inévitable. Des actions d'optimisation sont également à mettre en œuvre pour limiter les besoins RH par une meilleure interopérabilité des services et des procédures simplifiées, mais elles demeureront toutefois limitées dans leurs effets, car la majeure partie de la masse salariale est directement affectée au service à la population « sur le terrain ».

- **Les autres charges de gestion courante** (chapitre 65) sont arrêtées à 2.476 K€, en augmentation de 579K€ soit +31% par rapport à 2023, liées principalement à des subventions exceptionnelles aux budgets annexes et satellites (CIAS et MARPA), dont la gestion a un impact conséquent sur le résultat de la section de fonctionnement du budget général.
- **Les charges exceptionnelles** sont en très forte diminution en 2024 (-406 K€ soit -96%), car une partie des subventions de fonctionnement exceptionnelles transcrites au chapitre 67 en 2023 ont été transposées au chapitre 65 en 2024.
- **Des dépenses d'ordre** à hauteur de **1.196 K€** sont en diminution de **14%** par rapport aux 1.393 K€ de 2023. Ceci est principalement dû à une diminution des cessions d'immobilisations. Il est à noter que ces dépenses d'ordre n'influent pas sur la CAF car elles se compensent entre sections.

Recettes :

- **Des ressources fiscales en augmentation de 4% soit + 881 K€, à 21.494 K€ en 2024** contre **20.613 K€ en 2023, dont :**

- Fraction de TVA + CVAE :	6.190K€
- TEOM :	4.990 K€
- THRS :	3.570 K€
- CFE :	2.588 K€
- TFB :	803 K€
- IFER :	744 K€
- FPIC :	541 K€
- TFNB :	491 K€
- Attributions compensation :	389 K€
- TASCOM :	

Date de transmission de l'acte: 04/03/2025

Date de réception de l'AR: 04/03/2025

080-200070936-DE_2025_001-DE

A G E D I

- Taxe de séjour : 118 K€
- **Des dotations et compensations en augmentation de 2% soit + 100K€, à hauteur de 4.299 K€ en 2024 contre 4.198 K€ en 2023.**
 - Au sein du chapitre 74, la DGF augmente de 5% à 1.748 K€.
 - Les compensations d'exonérations de l'Etat augmentent également de 4,5% à 889K€ alors que la DGD diminue de 233 K€ à 175K€
- **Chapitre 70 : Les produits du domaine stables à 1.907K€ contre 1.915 K€ en 2023 dont :**
 - Scolaire-périscolaire : 790 K€
 - Redevance spéciale OM : 512 K€
 - Rachat matières déchetteries : 276K€
 - ALSH : 156K€
 - EIM : 12K€
 - Mise à disposition d'agents : 58K€
 - **Remboursement frais urbanisme : 55K€**
- **Les « autres produits de gestion courante »** sont en augmentation substantielle en valeur relative (+ 60 %) mais qui restent modestes au regard de la masse budgétaire (362K€).
- Des produits exceptionnels en forte baisse (**56K€** en 2024 contre 269K€ en 2023) liée à une diminution des cessions d'immobilisations.

➤ **Section d'investissement :**

- **Une augmentation de 39% des dépenses d'équipement brut** passant de 2.662 K€ en 2023 à 3.702 K€ en 2024. Les DEB réalisées en 2024 restent toutefois largement en deçà des prévisions budgétaires (8.933K€) du fait de l'absence d'AP-CP hormis le PLUIH, générant un budget par opérations qui ne reflète donc pas une programmation objective des dépenses de l'exercice.
- Ces dépenses d'équipement brut 2024 auront été réalisées sans recours à l'emprunt, par la mobilisation des subventions obtenues sur les projets en cours de développement à hauteur de **878 K€, le FCTVA (469K€), par la CAF nette de l'exercice (1610K€)** et une consommation du fonds de roulement à hauteur de **745 K€**.

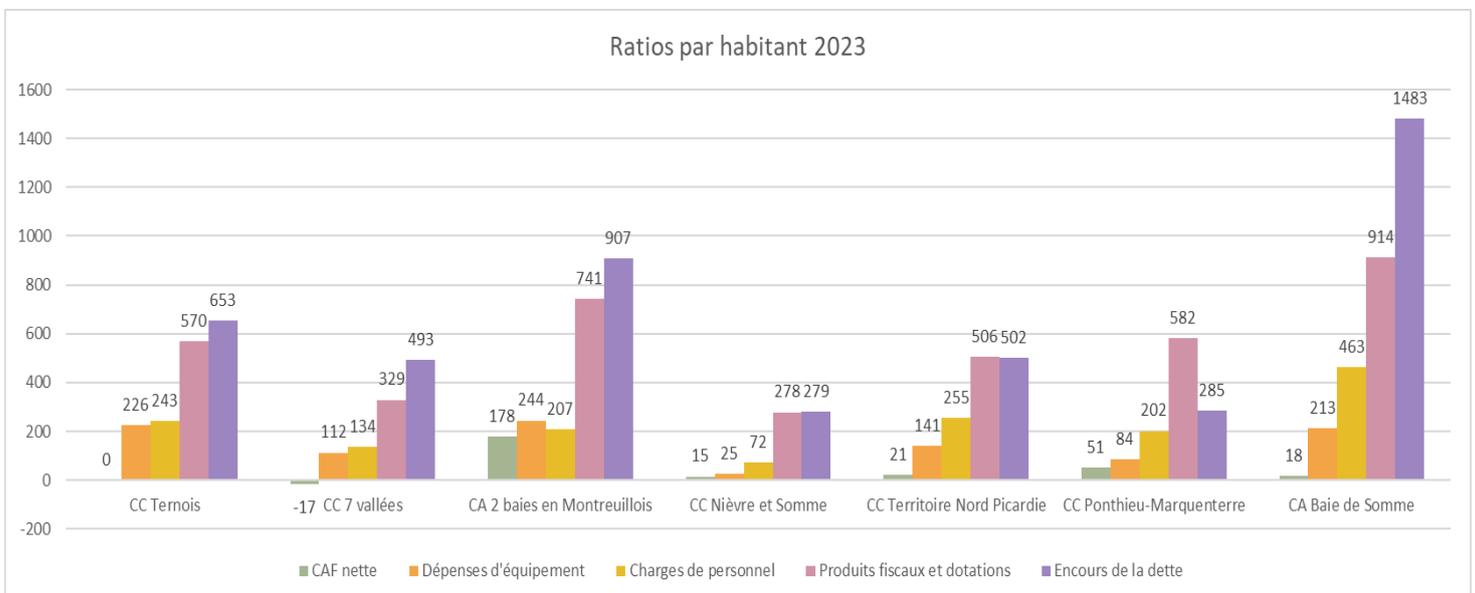
Le faible taux de réalisation des dépenses d'équipement brut par rapport aux inscriptions budgétaires (41%) tient donc notamment à une prévision qui reste à rationaliser des dépenses d'équipement au regard des échéances administratives, mais est aussi liée à la surface technique et des ressources humaines de la CCPM (capacité technique à suivre les projets).

A ce stade, les prévisions d'investissement du PPI doivent donc être ajustées avec la capacité réelle de les mener à bien sur le terme initialement prévu, d'un point de vue financier mais également technique et administratif.

Il faut intégrer les paramètres suivants à court et moyen terme pour asseoir durablement la prospective :

- Une CAF nette à maintenir *a minima* autour de 1M€ alors que la tendance est à une érosion importante du taux d'épargne communautaire.
- Une capacité de renouvellement de la dette sans aggravation autour de 850k€
- Des réserves importantes avec un fonds de roulement autour de 8,0 M€-RAR = 5,6M€ une fois déduits les engagements provisionnés et/ou à solder (Papi et bassin de natation), ainsi que le solde des RAR à l'issue de l'exercice. Ce FDR peut être consommé au moins à la moitié sans mettre en péril l'assise financière de la CCPM, sous réserve toutefois de maintenir structurellement la CAF.
- Une capacité d'endettement qui reste importante et que l'on peut estimer autour de 6M€ pour arriver au niveau moyen des EPCI voisins c'est-à-dire une dette de 500€/habitant

La dynamique d'investissement est par ailleurs à mettre en perspective avec les EPCI voisins : Il ressort ainsi du site « comptes des communes » de la DGCL que la CCPM a une politique d'investissement raisonnée et cohérente avec sa surface financière et ses capacités techniques, certes moins ambitieuse que la plupart des EPCI voisins, mais qui lui permet aujourd'hui d'avoir un endettement maîtrisé et de conserver jusqu'ici une CAF nette de la charge des intérêts de la dette supérieure à la plupart d'entre eux.



En résumé, les fondamentaux budgétaires sont bons :

- Le fonds de roulement s'établit à 8.101.952 € à l'issue de l'exercice 2024 sur le budget général et à 8.020.642 € tous budgets confondus, soit -847.440 €, par rapport à 2023 (-10%).
Il faut toutefois tenir compte d'une provision de 801.000 € au titre du Papi, du solde à verser sur le programme du bassin de natation arrêté à 1.030.916 €, ainsi que du solde des RAR à hauteur de -921.270 € :
Soit un FDR objectif de $8.020.642 - 801.000 - 1.030.916 - 921.270 = 5.267.456$ €

Mais :

- La CAF nette demeure positive en 2024 et il importera de veiller à ce qu'elle ne descende pas en dessous de 1.000.000 €/ an. C'est l'enjeu budgétaire majeur pour garantir la santé financière durable de la CCPM.

Maintenir la CAF suppose une marge structurelle et durable dégagée au niveau de la section de fonctionnement entre les recettes et les dépenses. A ce titre le résultat 2024 est trompeur puisque l'évolution de l'encours de la dette est en baisse. La provision de même nature que celle de 2023 est maintenue.

enregistrée. Le résultat 2024 masque donc une dynamique dans laquelle les DRF progressent plus vite que les RRF ce qui est un indicateur alarmant.

- Une CAF nette de 1.000.000 € / an génère une capacité d'investissement a minima de 3.400.000 €TTC en intégrant :
 - 1.150.000 € de subvention (40% sur le HT)
 - 400.000 € de FCTVA
 - 850.000 € d'emprunt nouveau couvrant le remboursement annuel (maintien de la dette à son niveau actuel).

- Cette capacité d'investissement de 3.400.000 € /an pourrait être portée sans risque inconsidéré à 6 M€ / an pendant 5 ans, sous réserve de contenir l'érosion de la CAF nette et de maintenir un taux de subvention moyen de 40%, grâce aux trois leviers suivants :
 - Une consommation de 2,5M€ soit les 1/2 du fonds de roulement ajusté des en-cours.
 - Un recours à l'emprunt supplémentaire à hauteur de 4 M€, qui augmentera l'encours de la dette tout en la maintenant dans un volume raisonnable et dans une moyenne inférieure à celle actuelle des EPCI alentour.
 - Un FCTVA qui augmentera à due proportion des investissements réalisés.

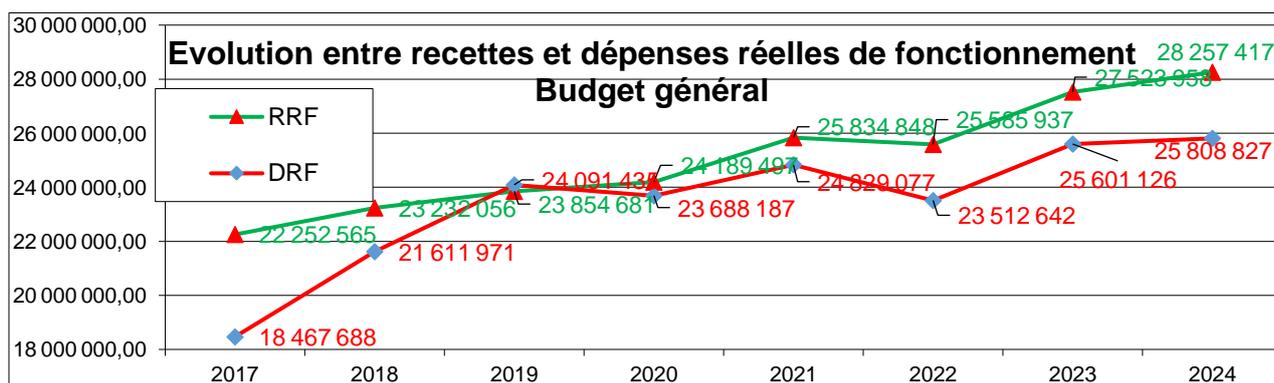
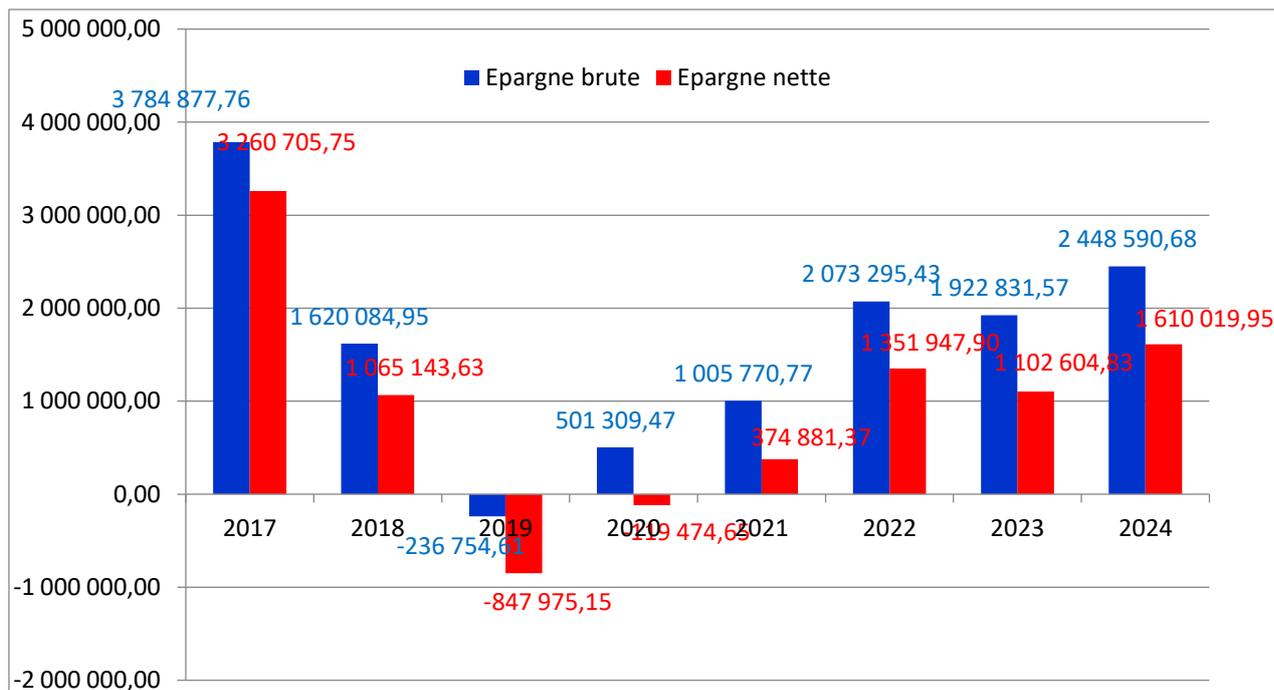
- Le Plan Prévisionnel d'investissement communautaire peut donc intégrer cette capacité financière qui devra néanmoins pour être concrétisée se doubler d'une capacité technique adaptée à sa mise en œuvre et à son évolution prévisionnelle avec un retour à une capacité d'investissement annuelle de l'ordre de 3,5M€ à l'horizon 2030.

- Le maintien de la CAF étant un impératif pour éviter toute dégradation des ratios budgétaires, il importera aussi de calibrer et de prendre en compte l'impact durable direct et indirect sur la section de fonctionnement des nouveaux investissements réalisés.

Répartition des principales Dépenses d'Équipement Brut liquidées en 2024 par opérations :

▪ Réhabilitation de l'école de Rue :	913 K€
▪ Rénovation d'équipements sportifs :	608 K€
▪ Déchetterie de Nouvion :	368 K€
▪ Travaux neufs de voirie :	328 K€
▪ Déploiement fibre :	287 K€
▪ Pelle et équipements Gemapi :	243 K€
▪ PLUIH et docs urbanisme :	227 K€
▪ Travaux dans les écoles :	189 K€

A l'issue de l'exercice 2024, le budget général de la CCPM a finalement dégagé une épargne nette (RRF-DRF-remboursement du capital) = capacité d'autofinancement nette de **1.610.020 €** soit 5,7% des RRF, ce qui est supérieur à 2023 (1.102.604 € / 4,00%).



Le budget général 2025 : Le point sur la demande budgétaire :

➤ La perspective budgétaire se décline comme suit :

- ✓ Une section de fonctionnement équilibrée à hauteur de 35.196.832 € dont 5.831.932€ de reports antérieurs et avec 5.180.428€ de financement prévisionnel de la section d'investissement.
- ✓ Un suréquilibre de la section d'investissement de 2.725.285 € issu de la mise en place de l'APCP de l'école de Novvion qui visent à une prévision plus sincère des dépenses à réaliser dans l'année, en intégrant la pluri annualité des principales opérations. Les dépenses sont évaluées à hauteur de 9.071.957 € dont 8.011.957 € de dépenses d'équipement brut.
- ✓ Une épargne brute prévisionnelle à hauteur de 568.491€ et une épargne nette négative à hauteur de 261.501€ après remboursement de l'annuité de la dette.
- ✓ Services communautaires / Tableau des effectifs et perspectives d'évolution : La politique de recrutements fait l'objet d'un rattrapage nécessaire en 2025. Pour l'avenir, elle devra être envisagée en cohérence avec la capacité de la CCPM à dégager des marges de manœuvre suffisantes en matière de fonctionnement afin de lui garantir une capacité

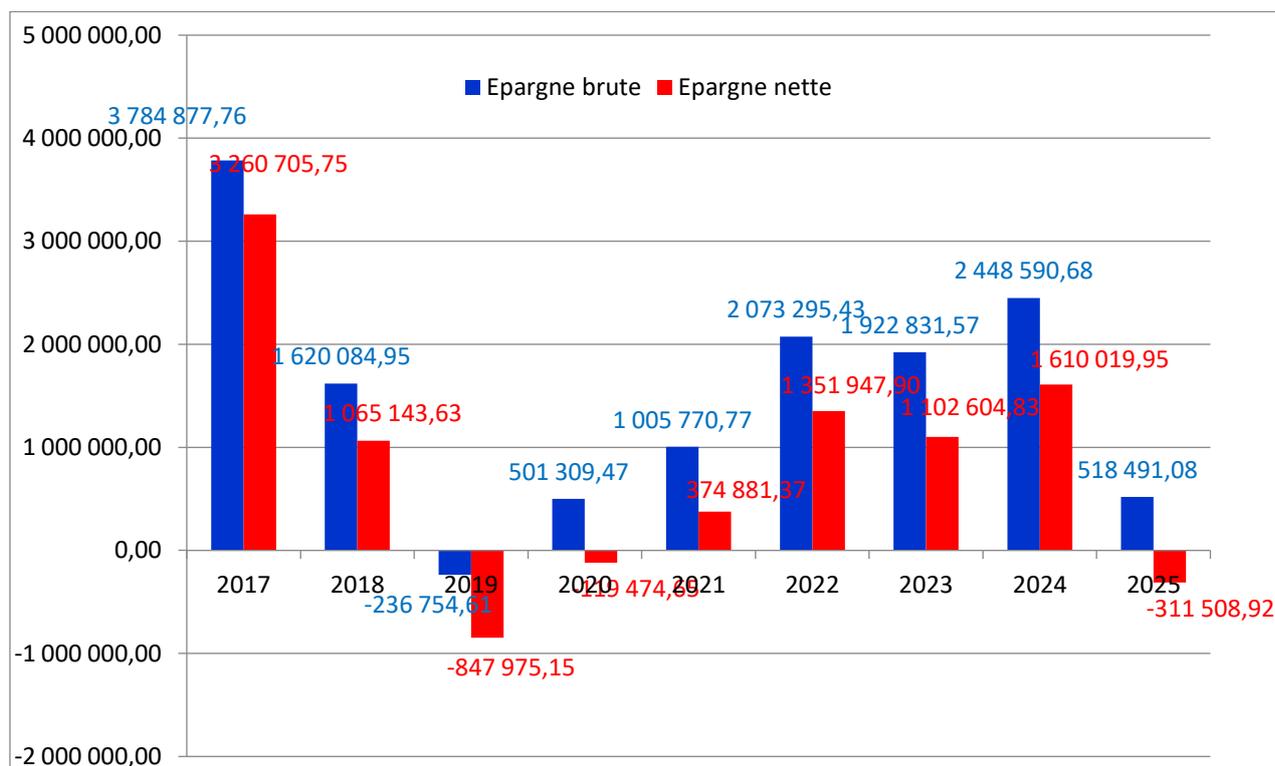
Date de transmission de l'acte: 04/03/2025

Date de reception de l'AR: 04/03/2025

080-200070936-DE_2025_001-DE

A G E D I

d'autofinancement adaptée à ses ambitions et à ses moyens financiers, humains et matériels



➤ Les dépenses d'équipement brut 2025 du budget général sont évaluées à 8.011.956 €

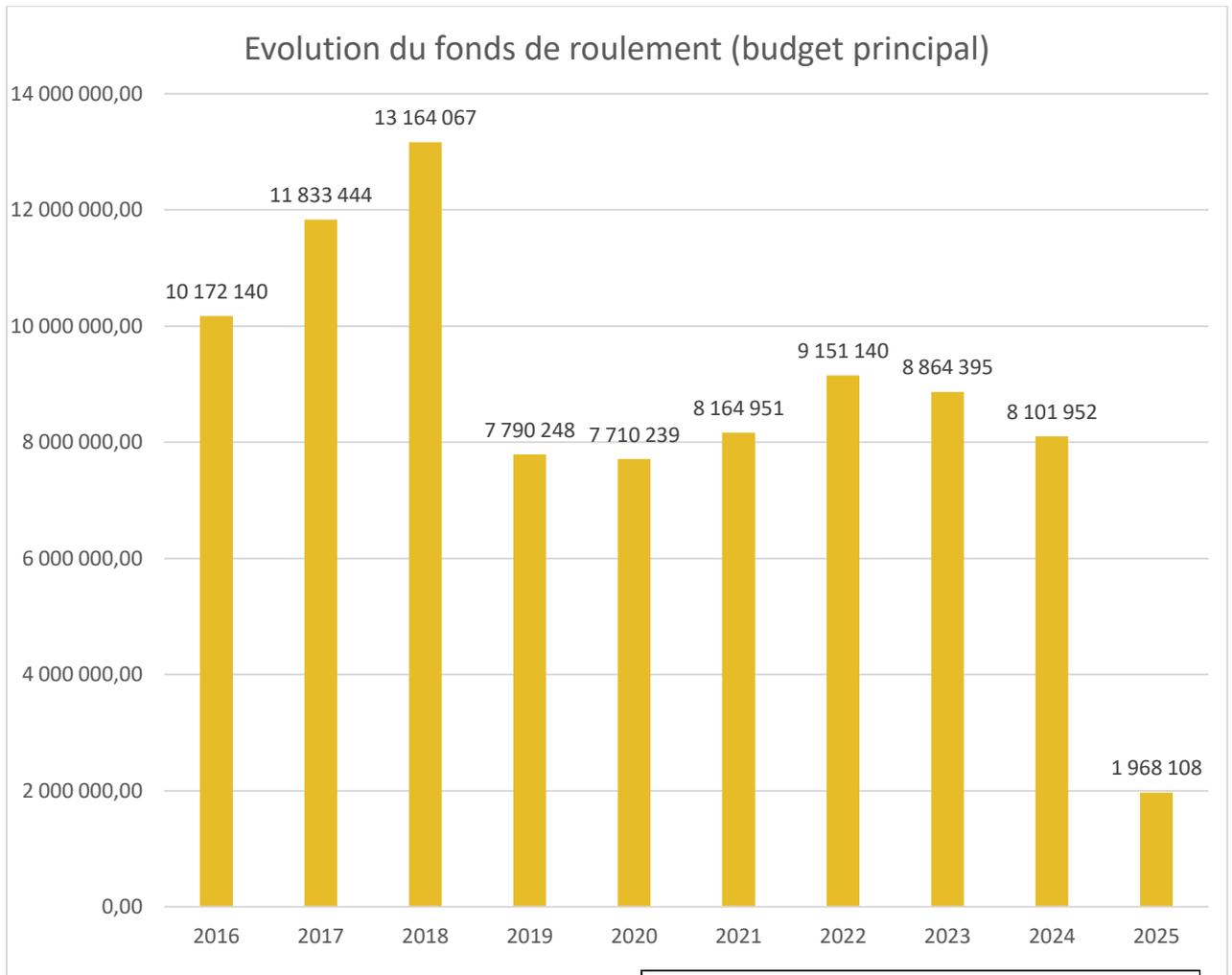
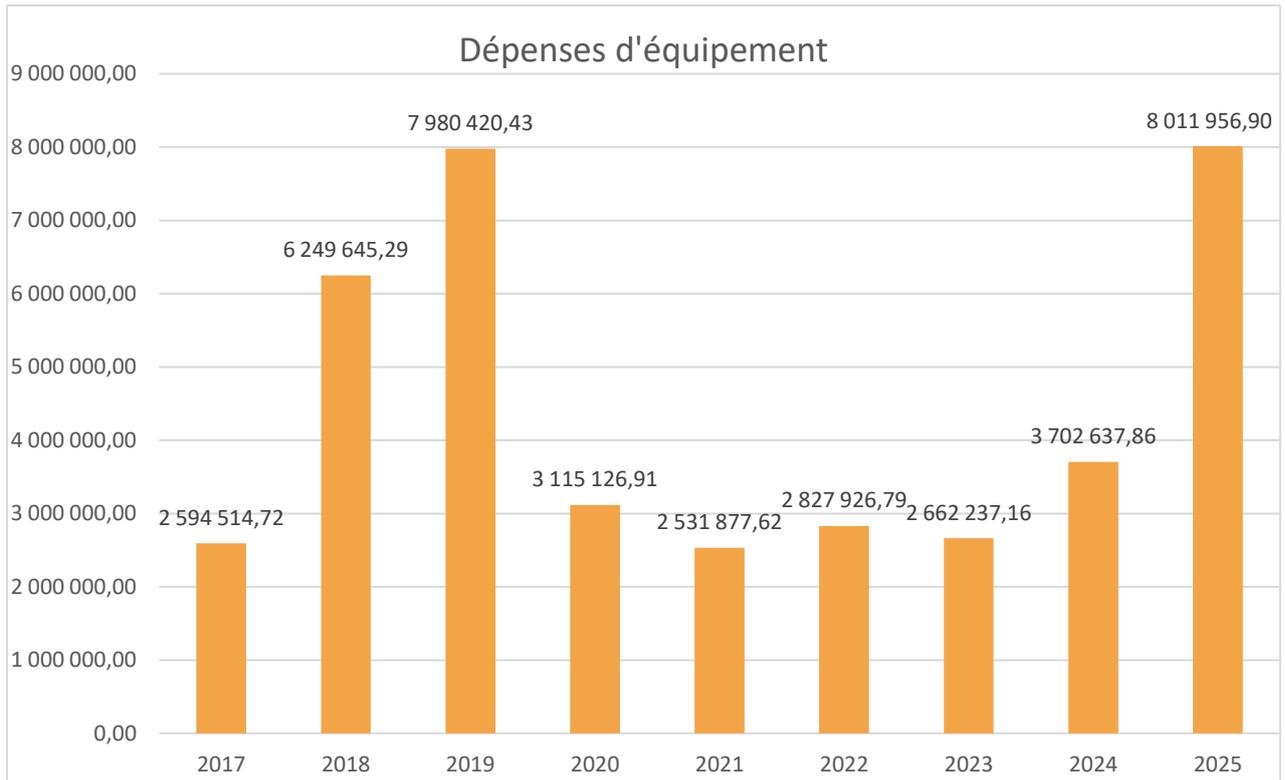
Les principales opérations portées en demande budgétaire pour 2025 sont :

▪ Rénovation école Rue :	1.533 K€ (RAR)
▪ Autres bâtiments :	1.825 K€
▪ Bassin de natation :	1.031 K€
▪ Voirie et ouvrages d'art :	865 K€
▪ Autres RAR :	864 K€
▪ Erosion :	368K€
▪ PLUIH et documents d'urbanisme :	295 K€
▪ Aides aux entreprises :	222K€
▪ Matériel informatique écoles + serveur	140 K€
▪ Etude eau-assainissement :	110K€

➤ Les subventions d'équipement notifiées dont le versement est attendu sur l'exercice se montent à 2.189 K€.

➤ Le FCTVA est quant à lui évalué budgétairement proportionnellement aux dépenses réelles d'investissement, décompte fait des fonds de concours, du remboursement de la dette et des acquisitions foncières à hauteur de 931 K€

➤ Le solde ainsi que le remboursement du capital de la dette est financé par le fonds de roulement.



Date de transmission de l'acte: 04/03/2025
 Date de reception de l'AR: 04/03/2025
 080-200070936-DE_2025_001-DE
 A G E D I

1.2 LES HYPOTHESES D'EVOLUTION ENVISAGEES ET LES MARGES DE MANŒUVRE POUR CONSTRUIRE LE PROJET DE BUDGET :

Recettes :

➤ **Produit des services :**

- ✓ Augmentation de la redevance spéciale déchets des professionnels : +88.172 €
- ✓ Intégration au budget général des produits des prestations des crèches.
- ✓ Facturation des mises à disposition de personnel neutralisée par l'évolution des subventions.

➤ **Concours financiers :**

- ✓ Stabilité de la DGF à 1.653.182 €
- ✓ Intégration des participations CAF pour les crèches dans le budget général à la suite de la dissolution du budget annexe.
- ✓ Maintien des dotations de compensation fiscales et attribution diverses au niveau du CA 2024.

➤ **Fiscalité :**

- ✓ Prise en considération de l'augmentation des bases de 1,7%
- ✓ Augmentation des AC négatives : +47.003 €

Dépenses :

➤ **Subventions et participations aux organismes de regroupement :**

- ✓ 570.640 € versés au SM GLP au titre du PAPI 1 en contrepartie d'une reprise de subvention au compte 7815
- ✓ Compte 655568 « autres contributions » : +187.493 € avec notamment la contribution au déficit d'exploitation du bassin de natation évaluée à 339.000 €

➤ **Attributions de compensation :** Prise en compte du transfert de la compétence érosion (-92.995€)

➤ **Charges de personnel :** 7.986.940 € soit + 1.294.314 € (+19,3%)

- Cette augmentation sensible est liée pour la moitié à la réintégration des charges RH du budget annexe crèches dans le budget général (640.080€)
- Pour le reste il s'agit principalement :
 - Du recrutement sur des postes vacants : géomaticien, chargé d'opération, EJE, adjoint à la direction scolaire, renfort comptabilité-commande publique, ambassadeurs de tri, équipe communication à 2 agents sur tout l'exercice, augmentation rémunération des animateurs ALSH
 - De l'augmentation de la cotisation CNRACL (+3 points sur la part patronale en 2025)
 - De l'augmentation de la cotisation patronale maladie (+ 1 point)
 - De la mise en œuvre des titres restaurant
 - Du GVT avec une pyramide des âges atypique (voir page 32)

➤ **Charges à caractère général : + 1.152.853 € / CA 2024 dont :**

- ✓ Entretien VRD : +150.958 €
- ✓ Contrat prestations de service : +322.387 € (OM et habitat)
- ✓ Etudes et recherches : +222.306 €

➤ **Principales évolutions relatives aux relations financières entre l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et les communes :**

- L'hypothèse budgétaire est construite sur les bases d'attributions de compensation en évolution nette de -140.000 € suite intégration compétence érosion (à rapprocher du coût prévisionnel net érosion demande budgétaire 2025 F + I = 410.237 €).
- Fonds de concours : 207.568 € budgétisés en 2025 dont 107.568 € de RAR.
- Mutualisation : Maintien de la commune de Vron dans le service commun ADS mais fin de la mise à disposition partielle de l'agent communal.

1.3 LES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS

La communauté de commune Ponthieu-Marquenterre a délibéré la création d'une autorisation de programme pluriannuelle pour le PLUIH.

Dans le cadre du budget général 2025, il est proposé de créer une nouvelle AP pour le réaménagement-extension de l'école de Nouvion.

1.4 ETAT DE LA DETTE (globalisé)

LISTE DES EMPRUNTS : Aucun emprunt n'a été souscrit en 2024 et aucun n'est prévu en 2025

En-cours de la dette : 8.736.160 € au 01/01/2025

Remboursement 2025 : 855.628,67 € (dont 27.418,03 € budget MARPA)

Intérêts 2025 : 190.589,76 € (dont 7.131,63 € budget MARPA)

RATIOS :

Encours de la dette au 31dec. 2024 / Population : 260 €/ habitant

L'encours de la dette communautaire est modeste et le capital restant dû est de 8.736.160 € au 01.01.2025, soit une dette de 260 €/habitant (33516 habitants)

Encours de la dette au 31 dec.2024 / Recettes réelles de fonctionnement (budget 2025) :

Ce ratio est très faible puisque ramené aux recettes réelles de fonctionnement du budget général (CA2024), l'encours de la dette représente 30,92% soit 3 mois et 23 jours de fonctionnement.

Il n'est pas prévu de recours à l'emprunt dans la perspective du BP 2025, au regard des excédents cumulés et du montant des crédits à mobiliser objectivement pour la réalisation des projets.

2 LE VOLET RESSOURCES HUMAINES

2.1 STRUCTURE DES EFFECTIFS ET DEPENSES DE PERSONNEL

Le nombre d'agents de la CCPM est de 223 au 31/12/2024 :

124 titulaires, 34 Cdi, 48 contractuels sur poste permanent, 1 contrat de projet, 14 ATA, 2 apprentis

Remarque au tableau des effectifs au 31/12/2024 : 269

Budget général /résultats 2024

MASSE SALARIALE				
CATEGORIES	NBRE AGENTS/EFFECTIF EN MOYENNE	NBRE agent payé AU 31/12/2024	MONTANT	%
TITULAIRE CNRACL	102	105 +6	3 986 116.08 €	57.3%
TITULAIRE IRCANTEC	17	15	270 750.98 €	4%
APPRENTI	2	2	17 075.25 €	0.3%
CONTRACTUEL	108	110	2 603 205.00 €	37%
ANIMATEURS SAISONNIERS*	10	0	86 907.54 €	1.4%
TOTAL		232	6 964 054 .85€	100%

*mars : 9/mai :11/juil : 51/aout :35/sept :1/oct :5/nov :7

Effectif payé au 31/12/2024 : 232

*6 agents en disponibilité ou détachement (non rémunérés) : 105 + 6

(Falize, Lamette, Massalon, D'Avout , Caudroy)

Dont Peggy Delaby pas de salaire en décembre 2024)

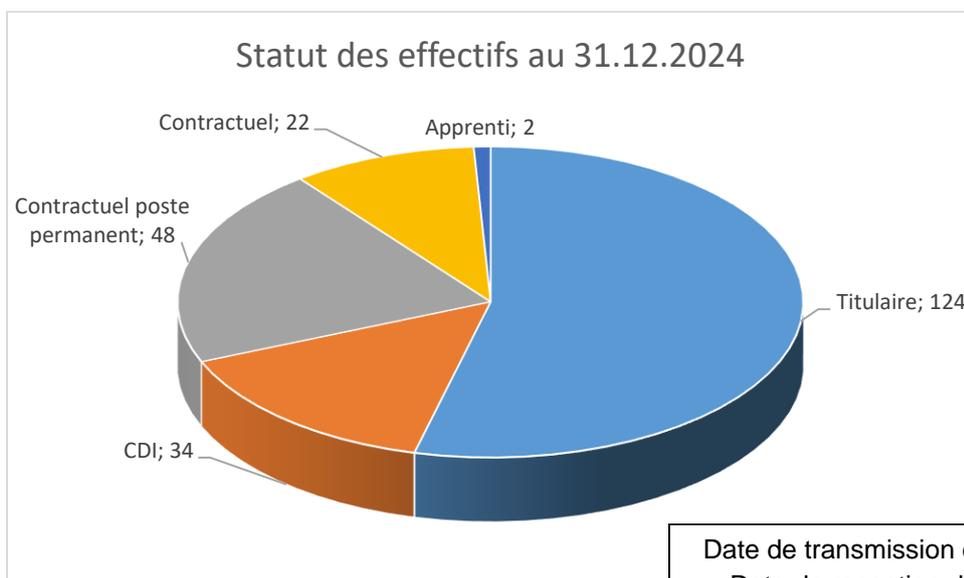
Effectifs au 31/12/2024 : 230 - référence fichier « liste agents 31/12/2024 DOB »

Titulaire	124
CDI	34
Contractuel poste permanent	48
Contractuel	22 *
Apprenti	2
	230

*22 contractuels : 1 contrat de projet / 14 ATA / 7 remplaçants

Nombre d'agents scolaires ayant double contrat : 18

(Coquerelle, Brianchon, Carpentier Ambre, Marechal, Levasseur, Mouillard A, Biendine, Abdelatif, Fauvet, Mariette Sylvie, Roulot, Bernard, Bordrez E, Bos, Caillet, Barret , Caron C, Morel

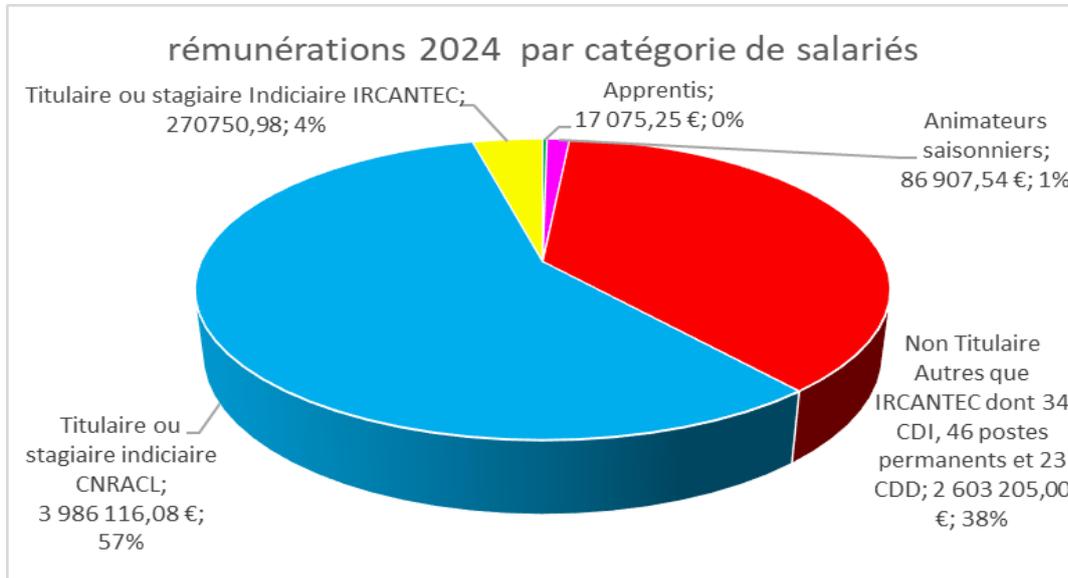


Date de transmission de l'acte: 04/03/2025

Date de reception de l'AR: 04/03/2025

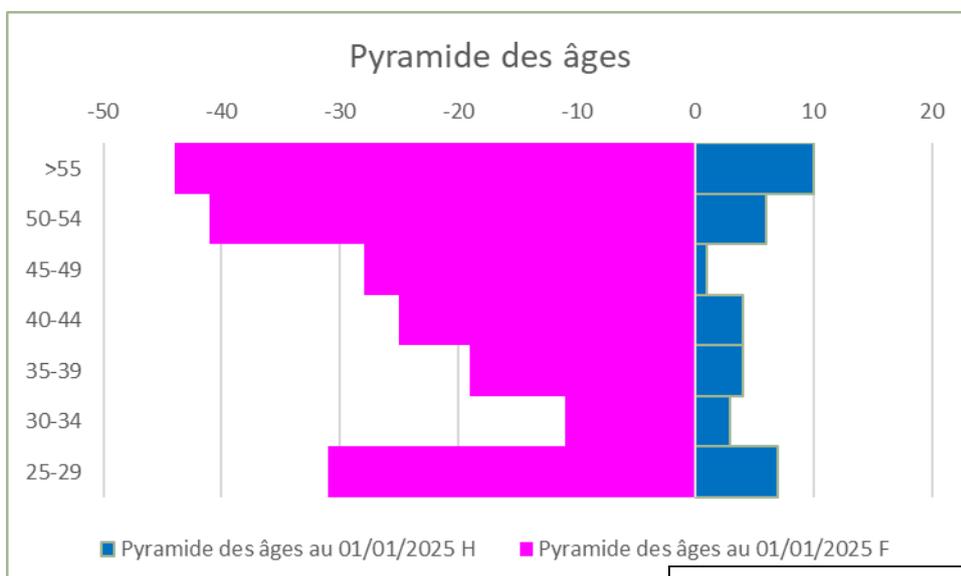
080-200070936-DE_2025_001-DE

A G E D I



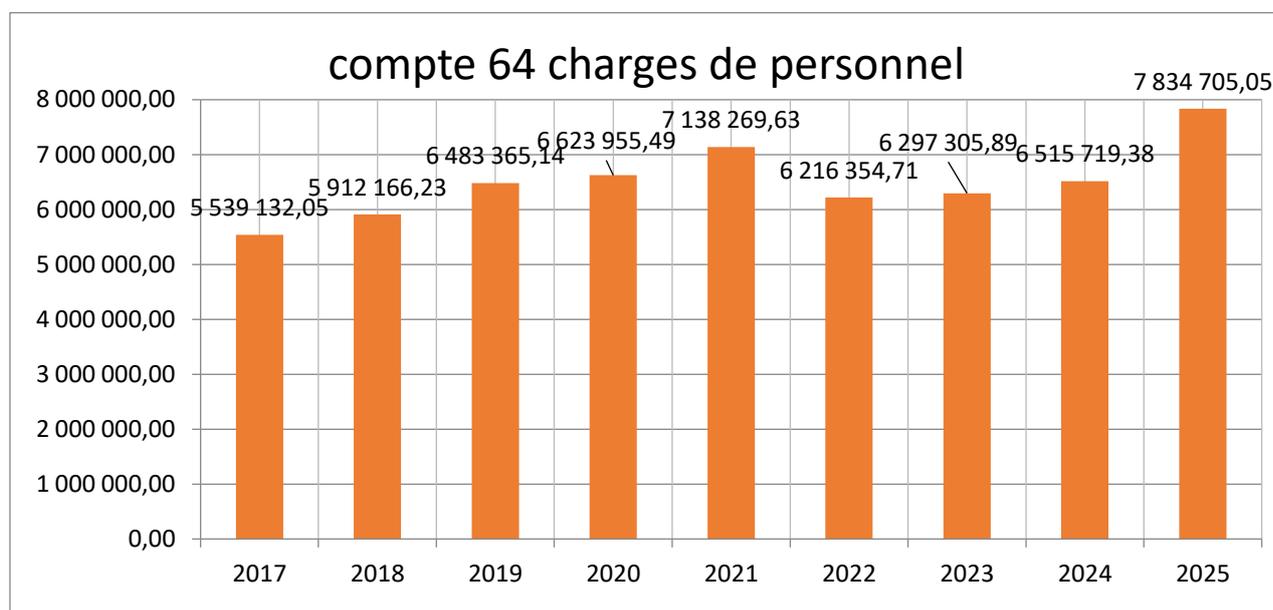
Pyramide des âges – 230

Tranche d'âge	Hommes	Femmes
25-29	7	31
30-34	3	10
35-39	4	19
40-44	4	25
45-49	1	27
50-54	6	41
55 et plus	10	44
Total	35	197



Date de transmission de l'acte: 04/03/2025
 Date de réception de l'AR: 04/03/2025
 080-200070936-DE_2025_001-DE
 A G E D I

SNTHESE DEPENSES DE PERSONNEL ET PERSPECTIVES 2025 :



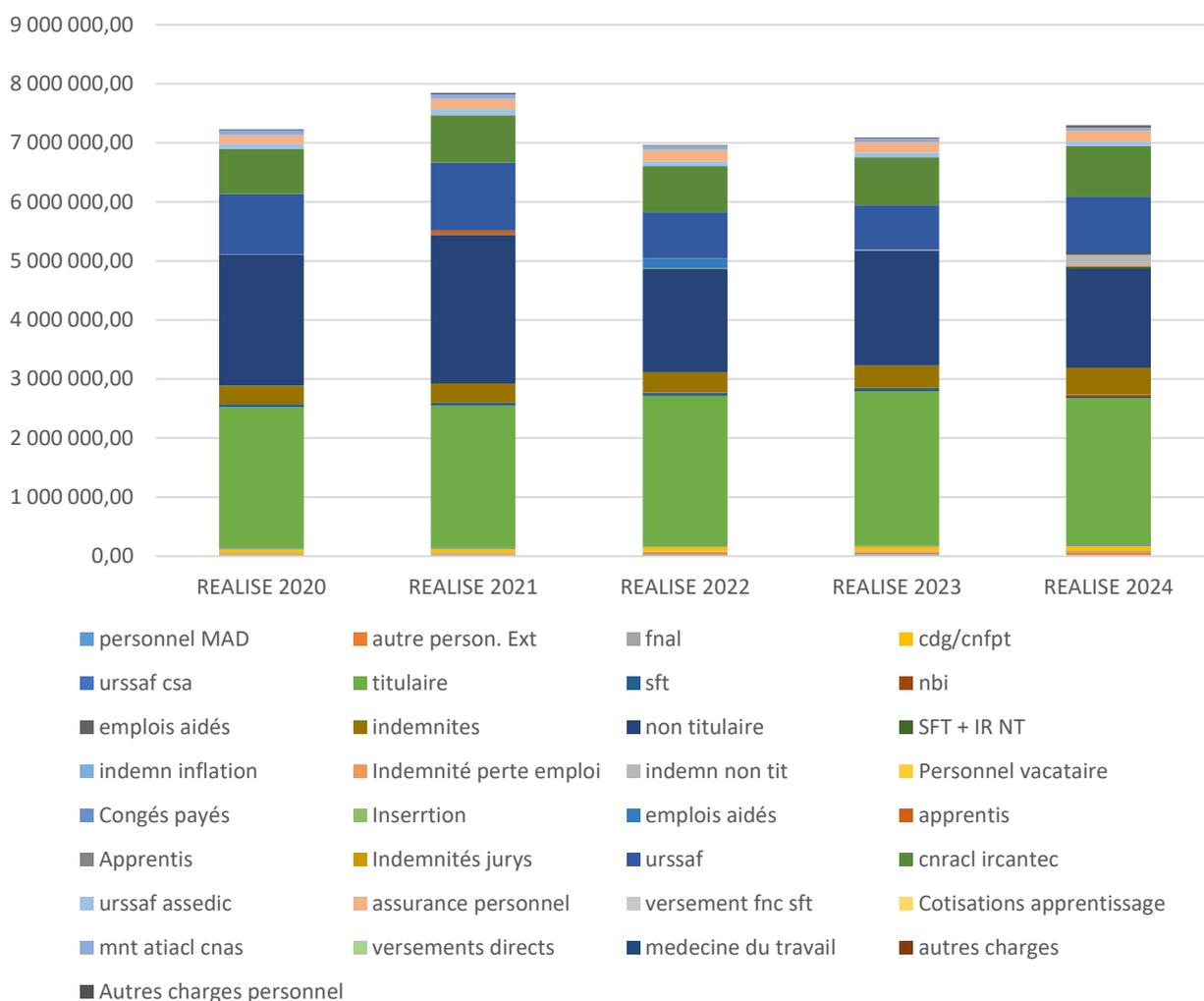
En 2024, les évolutions des dépenses de personnel s'expliquent par :

- La réintégration du budget crèches dans le budget général
- Des recrutements de cadres et profils spécialisés :
 - Géomaticien
 - Chargé d'opération
 - EJE
 - Renfort finances-comptabilité-commande publique
- L'augmentation du taux de cotisation CNRACL
- La mise en place des tickets restaurant

2.2 DETAIL ELEMENTS DE REMUNERATION

1.Evolutions des rémunérations –

Evolution des rémunérations 2020-2024 BG + crèches



2. Heures complémentaires / heures supplémentaires – voir « Fichier sedit hc +hs 2024 »

	Nbre agents	Nbre heures COMPLEMENTAIRES totales	Cout TOTAL
Scolaire	79	4276,66	54770,19
Crèche	1	14	166,32
Musique	1	186	4435,27
	81	4476,66	59 371,78€

SERVICE	NBRE AGENT	TOTAL HS	COUT TOTAL
Environnement	1	43,32	1003,11
Finances	1	104	1690,01
Musique	1	8,25	186,04
		155,57	2 879,16€

Date de transmission de l'acte: 04/03/2025
 Date de reception de l'AR: 04/03/2025
 080-200070936-DE_2025_001-DE
 A G E D I

3. Avantages en nature – voir « Fichier avantage en natures 2024 »

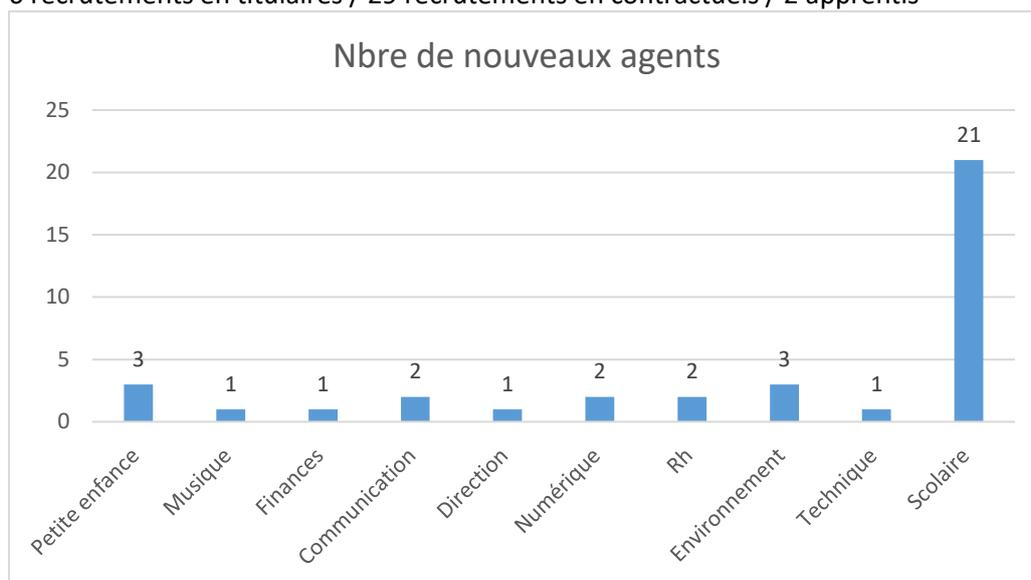
Nbre agent du scolaire	Total avant nature versé	Coût total
55	4314	21 407 €

2.3 MOUVEMENT DE PERSONNEL

1. Entrées/sorties pendant l'année 2024.

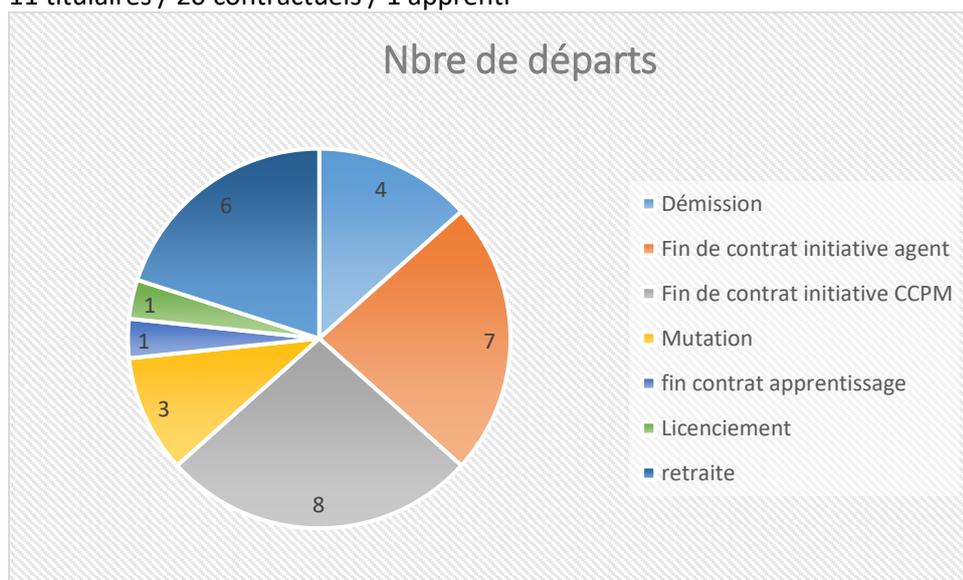
Nombre d'entrées nouveaux agents en 2024 : 37

6 recrutements en titulaires / 29 recrutements en contractuels / 2 apprentis



Nombre de départs en 2024 : 32

11 titulaires / 20 contractuels / 1 apprenti



2. Evolution de carrières

a. En 2024 : - voir Fichier « Avancement grade et échelon 2024 »

Nbre avancement de grade : 8 agents

Service solaire : 5 agents

Date de transmission de l'acte: 04/03/2025

Date de réception de l'AR: 04/03/2025

080-200070936-DE_2025_001-DE

A G E D I

- 4 adjoint technique principal de 1ere classe
- 1 adjoint administratif principal de 1ere classe

Service Finances 1 agent Rédacteur principal 2^{ème} classe

Service environnement : 1 agent adjoint technique principal de 1ere classe

Nbre de promotion interne : 1 (agent de maitrise) service technique

Nbre avancement échelon : 47 agents

b. Perspectives 2025 :

Nbre avancement de grade prévisionnel : 10 agents

Nbre de promotion interne prévisionnel : 4 en prévision pour Rédacteur (A LEBRUN, S LEMOUEL, C DEGARDIN, M BOUCART)

- DEGARDIN Catherine : + 22 points / mois => Brut : + 99.05€ / mois - charges patronales : + 56.82€ / mois
- BOUCART Magali : pas d'impact car même indice
- LEBRUN Annabelle : + 1 point / mois => Brut : + 4.92€ / mois - charges patronales : + 2.46€ / mois
- LE MOUEL Sandrine : + 1 point / mois => Brut : + 4.92€ / mois - charges patronales : + 2.46€ / mois

Avancement échelon prévisionnel :

Nbre de titulaires concernés : 49

Nbre de stagiaires concernés : 9

2.4 DUREE EFFECTIVE DU TEMPS DE TRAVAIL

Mise à jour du protocole du temps de travail

2.5 LES ORIENTATIONS 2025

Les principaux enjeux Rh de la CCPM sont les suivants :

- Maitrise de la masse salariale et suivi de la GPEEC (départ en retraite, évolution de carrières...)
- Développement de la marque employeur : travailler sur l'attractivité de l'EPCI et valoriser des métiers en tension
- Mise en place d'un nouveau module de gestion du temps de travail et des absences pour l'ensemble des services
- Développement des prestations sociales : valoriser l'utilisation du CNAS, mettre en place les titres restaurants
- Mise en place du 1^{er} plan de formation triennal avec les 4 axes stratégiques de formation
- Mise en place d'une politique de prévention de l'absentéisme :
 - o Définir une politique de prévention des risques professionnels
 - o Mettre en place le DUERP
 - o Engager un programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail
- Actualisation de l'organigramme des services, réajuster les périmètres, mettre en place une cotation des postes et ajuster l'IFSE
- Mise en place d'un parcours managérial pour l'ensemble des responsables et travailler sur la mise en place d'un CIA lié aux objectifs de l'entretien professionnel